

SOMMAIRE

EDITORIAL: Meilleurs vœux 1

DOSSIER: COUP D'OEIL SUR L'U.N.R.

G.H. Levesque: "L'oeuvre la plus importante de ma vie" 6

Rapport BANYAGA: Des ombres au tableau 17

R. Ngwabije: La place du personnel enseignant et
scientifique à l'U.N.R. 21

A. Gasana: Une université pour le Tiers-Monde: le cas
de l'U.N.R. 39

SOCIETE ET DEVELOPPEMENT

F. Munyantwari: Structuration du mouvement coopératif
rwandais 57

EGLISE D'ICI ET D'AILLEURS

E. Ntakarutimana: Le péché structurel 72

CARNET: Septembre - Octobre 1988 88

ALLO!!! ICI DIALOGUE 94

COURRIER DES LECTEURS

Th. Maryomeza: Suis d'abord la voix de ta conscience 99

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

P. Vincent-Sweet: Nduhure abatetsi 110



L'U.N.R. FETE SES 25 ANS



"L'oeuvre la plus importante de ma vie"

. Des ombres au tableau

. La place du personnel enseignant

. Pour une université du Tiers-monde.

DIALOGUE

N° 132

Janvier - Février

1989

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Yvon POMERLEAU: Dominicain, Secrétaire de Rédaction à la Revue
DIALOGUE, Kigali

Georges Henri LEVESQUE: Dominicain, 1er Recteur de l'U.N.R.,
Montréal

Rénovat NGWABUJE: Doctorant à Gembloux, Belgique

Anastase GASANA: Professeur et Président de l'Association du Person-
nel Académique Rwandais de l'Université, Nyakunama

François MUNYANTWARI: Chercheur-Formateur, chargé de la struc-
turation des groupements coopératifs au Centre IWACU, Kigali

Bernard TAILLEFER: Directeur des Banques Populaires, Kigali

Emmanuel TAKARUTIMANA: Dominicain, Bujumbura, Burundi

Théophile MARYOMEZA: Abbé, Professeur au Grand Séminaire de
NYAKIBANDA, Butare

Pénélope VINCENT-SWEET: Conseillère auprès de DUHAMIC-ADRI,
Butare.

DIALOGUE

EDITEUR: ASBL - DIALOGUE

B.P. 572 KIGALI/RWANDA Tél.: 7 4178

SECRETAIRE DE REDACTION: Yvon POMERLEAU

REDACTEUR: Joseph NTAMAHUNGIRO

SECRETAIRE-DACTYLOGRAPHIE: Enos NSHIMYIMANA

COMITE DE REDACTION:

Zéphyrin BAGAMBIKI - Thaddée BAGARAGAZA - Michel

DONNET - François FUNGA - Straton GAKWAYA - Déogratias

HITIMANA - André KAMEYA - Antoine MUGESERA - Narcisse

MUNYAMBARAGA - François-Xavier MUNYARUGERERO -

Guy MUSY - Jean-Baptiste NGIRABACU - Ernest RUKANGIRA -

Guy THEUNIS - Odette UBONABENSHI

IMPRESSION: PALLOTTI-PRESSE

B.P. 863 KIGALI/RWANDA

Tél.: 7 4084

TIRAGE: 1800 exemplaires

Editorial

Meilleurs voeux

Les cartes de souhaits se multiplient dans le pays. Le chef d'entreprise, le père de famille et même l'étudiant font imprimer leurs cartes. On souligne ainsi un mariage, une naissance, un baptême ou une première communion, l'obtention d'un diplôme ou l'inauguration d'une nouvelle maison. Et aussi, bien sûr, Noël et la Nouvelle Année.

C'est certainement là une bonne affaire pour les imprimeries de la capitale. En envoyant ses cartes, on fait comme tout le monde, ou plutôt chacun essaie de faire mieux que les autres. Une forme de conformisme ou de démonstration sociale! Et quoi encore?

Les souhaits, les vœux font partie de toutes les cultures. Le Rwanda ancien en connaissait des dizaines adaptées aux circonstances de la vie... ou aux moments de la journée. Il y a des formules consacrées et d'autres plus originales.

Formuler des souhaits, des vœux, c'est une façon de souligner des événements importants dans la vie d'une personne, d'une famille, d'une communauté, d'un pays. A travers ces souhaits, on cherche aussi à créer ou développer des liens sociaux. Les cartes sont adressées à un réseau de parents, d'amis, de connaissances, réseau plus ou moins large selon les circonstances. Enfin, à travers les formules de souhaits, on dit ce qu'il y a de bon, de meilleur, d'important.

Les souhaits, s'ils ne sont pas de banales formules, rèvelent les valeurs auxquelles on croit et que l'on veut partager.

Les souhaits peuvent s'accompagner d'une prière au Seigneur et d'un geste concret de soutien. Ils ont alors plus de chance de déboucher par la suite sur des actions et des réalisations.

En ce début de 1989, l'Association DIALOGUE est heureuse de vous adresser SES MEILLEURS VOEUX à travers cet éditorial. La naissance d'une nouvelle année est un événement important. C'est l'occasion pour chacun de faire des rêves, d'élaborer des projets, de fixer un programme. Et à travers tout cela, chercher à être meilleur. Nos voeux, nous les adressons au large réseau de nos amis: auteurs et lecteurs, abonnés et donateurs, parlisans et contestataires. Et que pouvons-nous vous souhaiter de bon, auquel nous croyons de tout coeur, sinon une ANNEE DE DIALOGUE! Dialogue au sein de la famille, dans le milieu de travail et à travers vos loisirs! Dialogue qui s'enracine dans la recherche de la vérité, dans la liberté d'expression et dans la fidélité à ce qu'il y a de plus profond en soi! Et que le Seigneur, source de tous biens, soit avec vous chaque jour de cette nouvelle année!

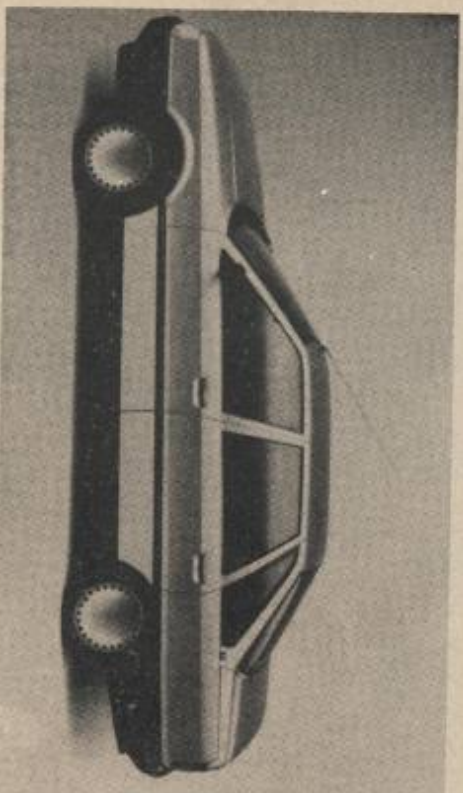
Ivon POMERLEAU.



RWANDAMOTOR S.A.R.L.

B.P. 448 KIGALI, Tél. 75034-75452-74438-74439

Télé-Fax 25074681



RENAULT 21
VIVEZ LE PLAISIR AUTOMOBILE
SANS COMPROMIS

COUP D'OEIL SUR L'U.N.R.

Lors du 20ème anniversaire de l'Université Nationale du Rwanda (UNR) DIALOGUE s'était fait l'écho de l'événement en publiant un Dossier (1). A l'occasion du 25ème anniversaire de cette même institution il était normal que nous jetions un nouveau coup d'oeil sur ce qu'il est devenu d'appeler la "pépinière intellectuelle" de notre pays. Nous le ferons, non en dressant un bilan truffé de statistiques mais en donnant la parole à quatre personnes qui connaissent bien l'UNR: Le Père Georges Henri LEVESQUE, Premier Recteur de l'UNR; Mr. Augustin BANYAGA, Consultant, Mr. Rénovat NGWABIRE, ancien étudiant et ancien assistant à l'UNR et Mr. Athanase GASANA, Professeur et Président de l'Association du Personnel Académique Rwandais de l'Université.

La présentation du Rapport BANYAGA était un impératif puisque la réflexion de Mr. NGWABIRE part justement de ce Rapport.

Comme on le voit, nous ne prétendons nullement tout dire sur l'UNR. D'autres points de vue pourront venir éclairer différemment le visage actuel de l'UNR, surtout que la Réforme de l'Enseignement vient de franchir les portes de notre "Académie".

DIALOGUE.

(1) DIALOGUE n° 107, novembre-décembre 1984.



Le Secrétaire de Rédaction de DIALOGUE avec le P. LEVESQUE.

Le Père Georges-Henri Lévesque est originaire du Québec: il est né à Roberval le 16 février 1903. En juillet 1923 il entre chez les Dominicains où il sera ordonné prêtre 5 ans plus tard. Après des études au Canada et en France, il commence une carrière d'enseignant en philosophie sociale. C'est en 1943 qu'il fonde à l'Université Laval la faculté des sciences sociales et politiques dont il sera pendant 12 ans le doyen. Membre de différentes associations culturelles, sociales et économiques, il est l'une des grandes figures du Québec et du Canada. Ce qui ne l'empêche pas de poursuivre également une carrière internationale. En 1963, il part pour l'Afrique fonder l'Université Nationale du Rwanda, "l'oeuvre la plus importante de (sa) vie".

Pour le premier Recteur de l'UNR cette institution a parfaitement atteint ses objectifs. C'est ce qui ressort de l'interview qu'il a bien voulu accorder à DIALOGUE, le 8.11.1988, quelques heures avant de quitter notre pays. Il était venu participer aux festivités du 25ème anniversaire de l'UNR.

"L'oeuvre la plus importante de ma vie"



DIALOGUE: Père LEVESQUE, à l'occasion du 25ème anniversaire de l'UNR, vous revenez au Rwanda. C'est le moment de "souvenances" pour reprendre le titre de votre récent ouvrage. Pouvez-vous nous rappeler un peu ce qui s'est passé il y a 25 ans, comment est-ce que vous avez été amené personnellement à prendre contact avec le Rwanda et à mettre sur pied les éléments qui ont mené à la création de l'Université Nationale?

***Père LEVESQUE:** Tout d'abord je dois dire que ce n'est pas moi qui ai pris l'initiative. Je n'avais jamais pensé venir en Afrique pour lancer une action universitaire. L'initiative en revient au Président de la République d'alors, Son Excellence Grégoire KAYIBANDA. C'est lui qui avait voulu avoir son Université Nationale.

Je me souviens très bien que lorsque je suis arrivé au Rwanda, il m'a dit: "Notre pays vient d'obtenir son indépendance. Nous avons absolument besoin de l'aide de l'étranger. Mais je ne veux pas demander d'abord des routes, des ponts, des barrages, mais mon Université Nationale. Parce que j'estime que l'Université est le cerneau du pays. Et puis un pays devenu libre ne peut pas rester libre sans avoir son propre cerneau. Il ne peut rester indépendant s'il est obligé de compter continuellement sur les pays étrangers pour former ses cadres. Car si nous envoyons nos étudiants se former à l'étranger, beaucoup ne reviennent pas. Quant à ceux qui reviennent plusieurs sont un peu déracinés. Il nous faut donc notre Université Nationale. C'est ma priorité".



D.: Mais pourquoi avoir pensé au Canada et non à la Belgique, à une communauté religieuse plutôt qu'à un gouvernement, aux Dominicains plutôt qu'aux Jésuites qui avaient une longue tradition dans ce domaine?

***P.L.:** Le Président KAYIBANDA ne s'est pas adressé aux Belges car c'était les anciens maîtres; pas aux Français car c'était le moment de la décolonisation, de la désimpérialisation. Il s'est adressé à des gens qui étaient ni colonisateurs ni impérialistes, qui eux-mêmes venaient d'être décolonisés, mais d'expression française, ayant une expérience universitaire. C'était les Canadiens et plus particulièrement des Québécois. Il a fait appel aux Dominicains parce que ceux-ci étaient installés dans le pays depuis 2 ou 3 ans auparavant, invités par Mgr. André PERRAUDIN, un grand ami du Président KAYIBANDA.

C'est donc sous l'inspiration de Mgr. PERRAUDIN que le Président KAYIBANDA a écrit au Maître des Dominicains pour lui demander d'intervenir auprès de la Province Dominicaine Canadienne pour qu'elle prenne la responsabilité de cette Université. C'est ainsi que un bon jour j'ai reçu l'appel du Provincial, le Père RONDEAU, me demandant si je ne voulais pas venir au Rwanda mener une enquête sur les possibilités pour la Province Canadienne de fonder une Université.

Je fis tout pour proposer d'autres confrères mais personne ne voulait. Après une tergiversation de 7 à 8 mois, je dus me décider. C'était en janvier 1963. Entre temps le Provincial recevait des télégrammes du Président de la République et du Ministre de l'Éducation d'alors, Mr. Jean-Baptiste RWASIBO, le suppliant d'intervenir rapidement.



D.: Quelle a été la conclusion de votre mission?

*P.L.: Je suis resté 2 mois, d'abord à contre-cœur. Mais petit à petit en rencontrant la population et en voyant les besoins sur le plan humain et chrétien, j'ai cédé. Quand je suis rentré au Québec, j'ai exposé au Conseil Provincial la nécessité d'accorder au Rwanda cette Université. Elle s'imposait sur tous les plans: plan de la francophonie d'abord, mais aussi pour des raisons humanitaires et chrétiennes surtout. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Président KAYIBANDA voulait confier l'Université aux Dominicains, afin qu'ils exercent une influence chrétienne. Il y tenait beaucoup car c'était un homme profondément religieux, profondément chrétien.

Restait évidemment la question financière. Comme le pays était très pauvre il fallait aller chercher ailleurs les millions nécessaires. Mais il fallait un type fou pour s'embarquer là-dedans. Alors j'ai dit au Conseil: "si maintenant vous en voulez un (ce fou) 'ecoe wanyo' (Me voilà)". Et c'est ainsi que je me suis embarqué.



D.: A quelles portes avez-vous frappé?

*P.L. Je suis d'abord allé à Bujumbura rencontrer le Père DEROUÉAU (qui était le Recteur d'alors). Je lui ai parlé de collaboration institutionnelle surtout pour les deux Facultés qui coûtent extrêmement cher: la médecine et les sciences. Une Université aurait pu s'occuper des sciences, l'autre de la médecine. J'ai senti une résistance.

Je suis allé ensuite à Ilovo (actuel Campus de Kinshasa) parler aussi de collaboration à Mgr. GILLON. Le courant n'a pas passé.

Quelques temps après le Maître Général m'informa qu'il avait reçu une lettre de la Congrégation de la Propagande qui lui demandait d'arrêter l'entreprise des Dominicains Canadiens et une autre lettre du Préfet de la Congrégation des Séminaires et des Universités Catholiques. Avec le Général je suis allé à Rome expliquer notre but et les rassurer que financièrement Rome n'avait pas de soucis à se faire. Nous allions trouver l'argent ailleurs. Je disais que "bien que d'inspiration chrétienne, ce ne serait pas une université catholique".



D.: Mais quand vous parlez d'inspiration chrétienne, qu'est-ce que vous mettez sous ces mots-là? Est-ce qu'il y a des valeurs particulières, des modes de fonctionnement, qu'est-ce qui devrait caractériser une Université qui se veut d'inspiration chrétienne par rapport à une autre?

*P.L.: A travers la philosophie de cette Université il fallait faire en sorte que l'enseignement donné ne soit pas contraire à la foi chrétienne. Un article de la première Constitution du pays mettait par exemple en garde contre le communisme. L'enseignement à l'Université ne pouvait pas aller contre la Constitution.



D.: On dit que le Président KAYIBANDA était un disciple du Père LEBRET (dominicain). On raconte même qu'il avait chez lui tous les ouvrages du Père LEBRET et qu'il les lisait. Avez-vous été vous-même témoin de cette sympathie?

*P.L.: Oh Oui! Le Président KAYIBANDA a été très influencé par le Père LEBRET. C'est une autre influence dominicaine. Mais il y en a encore une autre. Il avait fait du Grand Séminaire comme plusieurs ministres de ce temps-là. Et il avait été frappé par les écrits d'Albert le Grand.



D.: Tout en étant Dominicain, religieux tout en voulant que l'Université soit marquée par une influence chrétienne, vous n'avez pas voulu une Université Catholique. Pourquoi?

*P.L.: Nous avons discuté longuement, le Président KAYIBANDA et moi. Il s'agissait de fonder une Université Nationale pour tous les citoyens du pays où catholiques, protestants, musulmans, tous les citoyens se sentiraient chez eux. Et alors avec l'accord des Supérieurs Dominicains, nous avons pensé qu'il fallait créer une Université Nationale et par définition, non confessionnelle.

Je me souviens fort bien que le Président KAYIBANDA insistait beaucoup sur cet aspect-là. Quand je lui ai dit que j'étais d'accord, il s'est levé de son fauteuil puis il est venu me donner l'accolade.



D.: Quand on parle d'une Université Nationale on veut dire d'une certaine façon une Université ouverte à tout le pays. Mais cela suggère aussi une Université insérée dans un milieu donné. Comment est-ce que vous conceviez l'Université par rapport au milieu rwandais et non pas comme une importation en petit de l'Université québécoise? Comme au départ vous aviez une expérience universitaire très développée dans le milieu québécois et que plusieurs professeurs venaient du Canada, n'y avait-il pas de danger de fonder en quelque sorte un petit "Laval" au Rwanda?

***P.L.:** Non. Quand j'ai accepté de fonder l'Université j'avais eu des pourparlers avec le Ministre de l'Education d'alors. Il était entendu qu'une université africaine ne devait pas être une reproduction de Laval ou de Montréal, de Paris ou de Louvain. Il fallait africaniser l'enseignement. Pour cela il fallait donner beaucoup d'importance à l'histoire générale africaine et à l'histoire du Rwanda en particulier, des cours sur la langue rwandaise. J'ai tenu absolument à mettre des rwandais dans le corps professoral dès que cela était possible. C'est ainsi que Alexis KAGAME, Mr. Nicodème RUHASHYANKIKO et un autre avocat alors célèbre à Kigali du nom de Epaphrodite furent parmi les premiers professeurs.

Pourtant le Président KAYIBANDA et le Ministre de l'Education m'avaient dit: "*Très bien, l'africanisation! Mais il faut que nos diplômés aient des titres équivalents à ceux de Paris, de Bruxelles, de Montréal...*" Nous avons donc mis sur pied une sorte de mélange de programmes européens et québécois, canadiens en y ajoutant des éléments rwandais.

Et c'est dans le cadre de cette rwandisation que 10 ans plus tard j'ai décidé de présenter ma démission au Président KAYIBANDA.



D.: Comment a-t-il réagi?

***P.L.:** Il m'a dit: -Attendez un peu. Car qui va vous remplacer? J'ai répondu: -Monsieur le Président, je vous suggère de chercher un rwandais. -Non!, dit-il. Nous ne sommes pas mûrs pour cela. Le Canada va nous laisser tomber. Et surtout je n'ai personne pour vous remplacer.

J'objectais: -Si l'institution n'est pas mûre il s'agit justement de la mûrir de plus en plus dans l'africanisation. D'ailleurs le Canada ne vous laissera pas tomber. Avant de vous parler de ma décision j'en avais discuté au Canada. Le pays s'engage à poursuivre le financement de l'Université pour plusieurs années encore. Et quand vous dites que vous n'avez personne, je vous suggère de nommer votre Ministre des Affaires Etrangères, M. Sylvestre NSANZIMANA.

-Jamais de la vie!, dit-il. J'ai absolument besoin de lui comme Ministre des Affaires Etrangères.

-Oui! Mais c'est un excellent universitaire. Et c'est le type qu'il faut. Et puis je pense qu'il vous sera beaucoup plus facile de trouver parmi vos hommes politiques quelqu'un pour le remplacer aux affaires étrangères que de trouver un Recteur pour l'Université.

Nous en sommes restés là. Plus tard il m'appela et me dit qu'il acceptait ma proposition à condition que je reste comme conseiller pendant une année. J'ai accepté. Mais en fait, je ne suis resté que 3 à 4 mois car je n'aime pas qu'un successeur continue à agir dans l'ombre de son prédécesseur. Et puis Mr. NSANZIMANA n'avait pas besoin de conseiller.



D.: Comment avez-vous vécu les moments de la passation du pouvoir?

***P.L.:** La grande cérémonie de la passation du pouvoir a eu lieu sous la présidence du Président de la République en personne. Ce fut un moment fort dans ma vie surtout quand le Président me donna le titre de "Pater Patriae". Je vous avoue que ce titre m'est

allé droit au coeur. Un européen de haut rang que je rencontrais après me dit: "Je pense qu'il n'y a pas beaucoup d'europeens, si jamais il y en a eu, qui ont obtenu d'un Président africain, un titre comme celui-ci".

J'ai reçu ensuite une lettre de l'Abbé KAGAME absolument extraordinaire. Il louangeait le fait que le Canada n'aime pas s'agripper à ce qu'il fondait.



D.: Alors 15 ans après, vous revenez au Rwanda, vous remarquez comment l'Université s'est développée. Vous rencontrez beaucoup de professeurs, d'étudiants. Si l'occasion vous avait été donnée de faire un discours lors des festivités, quels sont les éléments qui vous ont frappé dans l'Université d'aujourd'hui et que vous auriez développés?

*P.L.: L'Université s'est développée de façon absolument extraordinaire, exceptionnelle quand je pense qu'aujourd'hui 85% de cadres sont des rwandais. Jamais je n'aurais rêvé une telle chose. Ensuite le nombre des étudiants est passé de 49 la première année de sa création à 2.000 aujourd'hui. C'est époustoufflant! Quand lors des festivités j'ai vu défiler tous ces étudiants je me suis dit: "Mon Dieu c'est toute la progéniture de l'Université. J'ai été un peu la cause de cela!" Je vous avoue que j'ai été obligé de sortir mon mouchoir.



D.: Mais avez-vous l'impression que l'Université Nationale est rwandaise aussi de par son insertion dans le pays, qu'elle est au service du pays ou qu'elle est devenue plutôt une institution un peu anonyme, une enclave dans le pays?

*P.L.: Elle est rwandaise à tout point de vue parce que j'ai rencontré partout des diplômés de l'Université: les Ministres, les Secrétaires Généraux, beaucoup de chefs de grandes entreprises parastatales et un nombre considérable de responsables de postes à haut niveau; celle-ci forme aussi l'ensemble de futurs leaders de la population sur tous les plans.

Je repense alors à ce que me disait le Président KAYIBANDA: "Mettez surtout l'accent sur la formation des cadres pour former de futurs développeurs du pays. Pour que nous ne soyons pas toujours obligés d'inviter des étrangers pour faire ce travail".

L'Université fait aussi des recherches sur le plan de la langue, de la pharmacopée et elle a réalisé des publications.



D.: Justement au point de vue des publications n'y a-t-il pas eu une période beaucoup plus féconde dans les premières années? Est-ce qu'actuellement il n'y a pas de lacunes par rapport à la philosophie et aux objectifs que vous vous étiez fixés? Est-ce qu'il n'y a pas de points d'ombres si petits soient-ils

que vous aimerez souligner ou de mise en garde pour l'avenir puisque selon un proverbe rwandais "il n'y a pas de belle personne sans tâche"?

*P.L.: Je vous avoue franchement que mon état d'âme actuel m'empêche de voir des défauts. S'il y en a je laisse aux autres le soin de les remarquer. Et quand au cours d'une interview comme la vôtre on me demande quelle est l'oeuvre la plus importante de ma vie, la Faculté des sciences sociales à Québec ou l'UNR, je réponds que c'est l'UNR, car une Université est plus importante qu'une Faculté. Et ensuite comme service rendu à un pays, c'est considérable ■



U.N.R.: des ombres au tableau

"Les réorganisations que l'on est en train d'enviesager à l'UNR sont en retard de 10 à 15 ans " car on aurait dû réagir dès 1977 dès que les premiers rapports avaient sonné l'alarme.

Voilà un constat que fait le rapport BANYAGA dès son préambule (1). Selon ce document l'UNR a connu et connaît encore de "grands problèmes" depuis sa création. On pourrait les résumer ainsi:

- " ■ Un système de bourse et d'internat trop coûteux;
- Une administration trop lourde, trop rigide, avec un personnel pléthorique et souvent incompétent en matière de gestion universitaire;
- Un corps enseignant incompétent et non expérimenté qui entraîne des conséquences fâcheuses telles un enseignement superficiel et bâclé, un système de contrôle déficient, un taux d'échec exorbitant, l'indiscipline rampante des étudiants;
- L'absence presque totale de la recherche scientifique;

(1) Université Nationale du Rwanda à l'heure des Réformes et Perspectives d'Avenir, par Augustin BANYAGA, Consultant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, 17 juillet-15 Août 1987, 30 pages.

■ la presque inexistence de la "dévotion" au métier d'enseignant" car "presque tous les enseignants à l'UNR considéraient leur poste comme des postes d'attente d'une meilleure place à Kigali" (p.4); le seul "fait positif remarquable est l'insistance sur la culture nationale".

En bref, "après un quart de siècle d'existence de l'UNR, on est seulement parvenu à remplacer les bacheliers canadiens par des licenciés rwandais... l'UNR et ses responsables sont parvenus à attirer et à maintenir à l'UNR des personnes hautement qualifiées dignes du nom de "Professeurs" d'une Université qui se veut complète" (p.12).

Selon le Rapport, l'UNR est donc malade essentiellement de son corps professoral. Les raisons de cette maladie sont nombreuses. Mais les principales semblent celles-ci: "un système défectueux de recrutement des enseignants, un manque d'encadrement des jeunes enseignants, une promotion non basée sur le dossier académique, un manque de motivation vers l'excellence, plutôt un nivellement vers le bas. Bref, à l'UNR on a mis au point un système qui tend à éliminer les meilleurs et qui favorise le verbiage des médiocres". (p.13), "une tendance vers l'encylopédisme" (p.19).

Mais les professeurs et l'administration ne sont pas les seuls en cause. Les étudiants y ont aussi leur part de responsabilité. En effet, "l'étudiant est un 'entretenu', un bourgeois, coupé de son milieu social... exactement l'opposé de ce que veut atteindre le système éducatif rwandais" (p.22), les étudiants pèchent aussi par "l'indiscipline, la vulgarité et la grossièreté... leur

respect pour les professeurs est très bas" (p.23).

Remèdes

Pour corriger cet état de choses, il convient de redynamiser d'abord le corps professoral pour qu'il vise toujours plus haut et vers l'excellence. Pour cela, il faut réorienter "ceux qui sont incapables de faire de la recherche scientifique et... donc incapables d'acquiescer un doctorat" (p.15). En plus "la promotion académique, l'augmentation du salaire et la considération sociale dépendraient de l'intérêt et du succès dans l'enseignement et la recherche scientifique" (p.29). Mais il faut aussi "une évolution, une souplesse et un changement de mentalité dans le corps administratif de l'UNR allant du MINESUPRES (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) aux chefs des départements universitaires en passant par le Rectorat et les Doyens de Facultés".

Ceci suppose que "les postes clés soient attribués à des universitaires ayant les plus grands crédits académiques, scientifiques et professionnelles" (p.29).

Quant aux étudiants, leur bourse est énorme, elle devrait être diminuée progressivement. Mieux "les bourses d'études devraient être réservées aux étudiants très méritants et venant des milieux particulièrement pauvres. Avant d'attribuer une bourse, une enquête minutieuse et rigoureuse sur l'état de fortune des parents devrait être faite. Les enfants dont les parents ont un revenu plus grand qu'un certain barème devraient se voir

refuser une bourse. Enfin si la note moyenne d'un étudiant boursier tombe en dessous d'une certaine limite à fixer, la bourse devrait être retirée" (p.22). Sans recourir nécessairement à des cours de morale, l'UNR devrait quand même apprendre à nos étudiants "une attitude de respect et de réserve à l'égard des futurs cadres". Enfin le Vice-Recteur de chaque Campus devrait être doté de moyens de monter une police universitaire qui ferait respecter l'ordre le jour et la nuit sur les Campus" (p.24).

Ces mesures et bien d'autres comme l'introduction du 3ème cycle, des cours de recyclage et séminaires d'été pour les professeurs pourraient améliorer l'image de l'UNR. Il faut "des enseignements réalistes, précis... en vue des profils de sortie précis correspondant... à une spécialisation et une professionnalisation" (p. 30).

Alors seulement l'UNR aura atteint sa mission ■

Résumé par DIALOGUE.

"L'Institution privilégiée qu'est notre Université Nationale doit devenir l'un des foyers majeurs de notre inspiration en matière de développement, l'un des ferments de notre progrès, l'enzyme de fertilisation de notre vie culturelle, de notre vie scientifique, intellectuelle et technologique nationale".

Président HABYARIMANA.

Les réflexions suivantes ne sont pas le fruit d'une recherche approfondie ni d'un rapport de mission; elles se fondent sur des situations vécues par l'auteur d'abord comme étudiant puis comme assistant à l'UNR et sur des avis enregistrés dans d'autres milieux, entre autres au MINAGRI (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts) où il a travaillé pendant une année.

Et comme nous disions dans l'introduction à ce mini-dossier, l'auteur se réfère principalement au "Rapport BANYAGA" présenté plus haut. Espérons que d'autres voix s'exprimeront pour enrichir le débat.

La place du personnel enseignant et scientifique à l'Université Nationale du Rwanda

La situation inconfortable de l'Université Nationale du Rwanda (U.N.R.) en général et de son personnel enseignant et scientifique en particulier a toujours préoccupé nombre d'observateurs, les uns aussi sévères que les autres. La plupart des problèmes académiques et administratifs de l'Université Nationale

du Rwanda (U.N.R.) ont été dénoncés et des propositions de solutions formulées.

Néanmoins, mon humble avis est que l'UNR n'est pas étudiée de manière explicite dans le contexte général d'un cadre institutionnel qui, dans le concret, ne lui garantit pas facilement une large autonomie de décision et un esprit d'initiative nécessaires à une efficacité optimale. De plus, l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers mis à la disposition de l'UNR pour l'enseignement, les services à la collectivité et surtout la recherche n'est pas suffisamment développée.

C'est ainsi qu'à l'endroit du personnel enseignant et scientifique, qui nous préoccupe présentement, les observateurs proposent au lecteur un verdict particulièrement sévère qu'il faudrait nuancer en tenant compte de la réalité quotidienne prévalant à l'UNR.

J'aborde le gros de cette réalité en cinq points successifs:

- L'environnement institutionnel et le cadre administratif;
- Le système de formation;
- Les moyens humains, matériels et financiers;
- La compétence et la motivation de l'enseignant ou du chercheur; et
- Les relations professeur-étudiant et la discipline des étudiants.

UN CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF INSUFFISAMMENT SOUPLE

De même que l'enseignant et le chercheur sont peu intégrés dans la gestion de l'UNR malgré leur mission de premier plan dans la vie de l'université, celle-ci est elle-même peu intégrée dans l'environnement, et parfois dominée, malgré le rôle moteur qu'elle est appelée à jouer dans le développement du pays.

Quelques points illustrent cette idée:

Les Départements ou les Facultés, Ecoles ou Centres de Recherches où l'enseignant et le Chercheur sont plus présents n'ont pas suffisamment d'autonomie de décision même sur les matières courantes;

La représentativité des membres de la Communauté Universitaire en général et du personnel enseignant et scientifique en particulier est jugée relativement faible au Conseil Universitaire;

La dépendance exclusive du financement de l'Université vis-à-vis du Budget de l'Etat va de soi car l'Université est nationale mais cela inhibe les initiatives qui devraient être prises pour rechercher les ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires qu'elles soient nationales ou extérieures. Cela étant dit, je n'ignore pas l'importance de la coopération institutionnelle avec d'autres universités qui est très prometteuse de succès;

La lourdeur, et parfois l'ambiguïté des mécanismes qui président à la nomination, à la cotation et à la promotion du personnel.

Celui-ci va longtemps attendre avec anxiété que tel ou tel acte administratif soit pris, le mettant ainsi dans une insécurité peu favorable à la promotion et à la stabilité qui doivent caractériser sa carrière.

Le fait que les hauts cadres administratifs de l'UNR ne sont pas forcément des personnes ayant évolué à l'Université et choisis sur base de l'excellence scientifique et professionnelle au sein de leurs pairs par un processus démocratique transparent. Ces responsables seraient tenus à dispenser encore quelques cours pour côtoyer quotidiennement la vie académique et être plus proches du personnel enseignant et scientifique sans se sentir psychologiquement à un échelon social très différent.

La plupart de ces points sont traduits dans la proposition de modification de la loi organisant l'Université faite par le personnel au Conseil Universitaire en 1987 et qui devrait continuer à être défendue. Il est regrettable que les rapports n'y fassent pas allusion et que l'image des enseignants et chercheurs reste celle des citoyens passifs.

UN SYSTEME DE FORMATION DEVENU INAPPROPRIE MALGRE SES BONS RESULTATS

Les rapports émettent de bonnes considérations et recommandations relativement à la réforme de l'Enseignement Supérieur en cours à l'UNR notamment en ce qui est des programmes et des contenus des cours à adapter toujours davantage aux réalités du pays, d'une

part et d'un mode d'évaluation à améliorer, d'autre part.

En effet, le système d'évaluation continue n'est pas mauvais par essence mais, si le réexamen académique général prévoyait un examen de synthèse à concurrence de 40% de la note finale, celui-ci était rarement donné dans les faits.

L'urgence d'un meilleur système d'évaluation continu, dont l'exécution serait bien planifiée et contrôlée par les départements respectifs et la direction de la faculté, est donc claire. Cette urgence a, du reste, été également soulignée par les Commissions de Réforme de l'Université.

S'agissant d'un système d'enseignement jugé inadapte car "encyclopédique" et trop long, il importe de nuancer cette observation. Il était difficile de ne pas dispenser un enseignement scientifique et professionnel général (non pas encyclopédique) - par opposition à spécialisé - et de ne pas allonger les cycles.

D'un côté, il n'y avait pas suffisamment de moyens pour gérer plusieurs orientations ou spécialisations séparées. D'un autre côté, les débouchés sur le marché du travail n'existaient pas encore des spécialistes en plus de ceux qui étaient formés à l'étranger. Il était donc possible d'espérer que le généraliste puisse affronter des problèmes divers rencontrés sur le terrain avec une vision plus globale. Le système a donc pu fournir des cadres politiques, administratifs et techniques capables d'oeuvrer au développement d'un pays encore jeune qui n'avait pas encore cerné clairement ses besoins en spécialistes. Par ailleurs, la plupart des utilisateurs des lauréats de l'UNR se sont déclarés satisfaits

des services rendus par ces derniers. Pourquoi ne pas noter également la réussite des ressortissants de l'UNR dans des Universités étrangères aux 2ème et 3ème Cycles, sûrement du fait d'un bagage scientifique cohérent et non "fragmentaire"?

Seulement il faut reconnaître qu'il aurait peut-être fallu commencer à temps l'adaptation de ce système à l'évolution récente du développement du pays et, partant, aux besoins de plus en plus poussés en spécialistes. Mais c'est précisément l'objet de la réforme en cours et effectivement "il n'est jamais trop tard pour bien faire".

DES MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS INSUFFISANTS POUR L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE ET LES SERVICES A LA COLLECTIVITE

Du fait d'une conjoncture défavorable de l'économie nationale et d'une réduction considérable de l'aide canadienne à l'expiration d'une phase importante d'assistance, les moyens mis à la disposition de l'UNR ne sont plus en adéquation avec les besoins d'un niveau satisfaisant de l'activité académique et scientifique.

Il ne faudrait cependant pas tout justifier par ce problème de moyens limités. Le problème mérite donc une attention particulière afin de ne pas sous-estimer le rôle que doivent jouer dans le développement du pays la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Mais si la limite entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée est très

subtile la science étant inconcevable sans ses applications, la recherche appliquée devra être privilégiée. Ainsi il sera possible de générer des technologies nouvelles et d'établir des paramètres techniques ainsi que des indicateurs socio-économiques et culturels appropriés au contexte de notre pays. Néanmoins tout en gardant l'avantage d'utiliser les données théoriques déjà établies ailleurs, il ne faudrait pas abandonner la recherche fondamentale qui doit dégager les phénomènes naturels, techniques, économiques, sociaux et culturels de notre environnement.

Les résultats de la recherche seraient utilisés pour une meilleure gestion de développement du pays et l'enseignement lui-même se trouverait renforcé dans son contenu rwandais. L'époque serait révolue où d'aucuns croient encore que l'enseignement peut se faire sans recherche et ne pensent pas suffisamment à l'allocation de budgets réalistes aux projets de recherche des enseignants ou au recrutement d'un personnel suffisant en nombre pour s'occuper à la fois de l'enseignement et de la recherche.

A ce propos, je citerai au passage le cas où trois millions de francs rwandais de budget annuel devaient être partagés entre cinq Facultés chacune recevant donc 600.000 Frw qui n'étaient rien à côté des exigences des projets de recherche en termes de déplacement sur terrain, de documentation et d'analyse de laboratoire.

Paradoxalement, à cet item comme à d'autres, il arrive qu'il y ait des reliquats non négligeables de budgets, au nom de je ne sais quelle "gestion rigoureuse", alors que certaines activités n'ont pas été réalisées!...

S'agissant des ressources humaines, dans le contexte actuel, il est difficile d'envisager que le peu d'enseignants "dignes de ce nom", docteurs et expérimentés" qui sont disponibles s'occupent seuls des cours, de la direction des mémoires, stages et recherches, et encadrent les jeunes assistants.

Les visiteurs eux-mêmes représenteraient une charge financière énorme. C'est ainsi que les assistants continuent à dispenser des cours. Ce n'est certes pas souhaitable mais le contraire ne sera réalisable qu'avec un certain délai.

Il convient donc de considérer sérieusement le problème de formation des formateurs: doctorat de 3ème cycle, stages, cours d'été, colloques, séminaires, etc... Ce problème a été largement traité par d'autres intervenants mais il importe de mettre en relief ces quatre questions:

□ Afin de rencontrer sa planification des entrées et sorties, l'Université devrait s'intéresser au suivi, conjointement avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MINESUPRES), des dossiers des bourses d'études de ses candidats. Il y aurait en outre des contacts officiels pour des échanges scientifiques et d'information générale avec ses ressortissants en formation à l'étranger.

□ Le boursier continuerait à relever statutairement de son service et certains droits et avantages (à préciser selon les moyens) seraient gardés à l'intéressé ou à sa famille comme cela se fait dans beaucoup d'autres pays. Cela encouragerait au départ

quelques candidats qui hésitent à accepter une bourse n'offrant pas les conditions minimales viables à leur famille. Il ne faudrait pas adopter l'attitude négative de ceux qui considèrent que le 3ème cycle est déjà un privilège suffisant en soi et qu'il ne faut donc pas améliorer les conditions socio-professionnelles des boursiers.

□ L'Université favoriserait davantage les échanges avec d'autres institutions nationales ou extérieures pour le financement des stages, séminaires, cours d'été, etc... qui assureraient la formation permanente de ses enseignants. Il faut insister sur le fait qu'elle doit être prête à participer au financement car il est courant de voir certaines offres déclinées parce qu'elles exigent une participation aux frais pourtant non prohibitive.

□ L'Université devrait intervenir plus souvent dans le milieu extérieur en favorisant les travaux de consultation faits par ses enseignants et chercheurs. Cela permettrait d'enrichir l'expérience des chercheurs sur les problèmes nationaux et de financer indirectement la recherche appliquée. Les modalités de partage des honoraires entre l'UNR et le consultant seraient clairement définies et le temps de prestation objectivement considéré.

Ce dernier point nous amène à aborder le service rendu à la collectivité. Jusqu'à date le service d'extension compte des activités relativement sommaires; il n'existe pas un programme précis et bien structuré d'intervention et de rayonnement dans le même milieu ou celui

avoisinant le Campus. Il est envisageable d'étendre les cours du soir aux matières techniques, de mener des enquêtes ou de faire des essais dans le milieu urbain ou rural environnant, d'être à la disposition de la population pour les conseils techniques, d'effectuer des travaux de consultation, etc...

La réalisation des différentes tâches d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité requiert une allocation optimale des ressources humaines disponibles accompagnée d'une gestion administrative et financière efficaces qui ne sont pas actuellement la caractéristique principale de l'UNR. En effet, tout se passe dans un climat où la lenteur et les tracasseries administratives sont rarement absentes, l'administration se souciant peu du côté technique et du calendrier des activités des enseignants et chercheurs.

Pour ne prendre qu'un cas que je connais bien, celui d'une Etude commanditée par le Ministère des Finances et de l'Economie (MINIFINECO) à l'UNR, les financements ont été acquis tardivement et les enquêtes qui devaient commencer en septembre 1985 ont démarré en avril 1986 obligeant les chercheurs à de réajustements fastidieux dans un climat de course à la montre. A côté de cette étude, la charge d'enseignement, de supervision des mémoires et des stages, de réforme de l'Enseignement Supérieur, etc... restait importante. La tâche était compliquée par le manque d'expérience de l'UNR dans ce genre de collaboration avec d'autres institutions et les formations préexistantes pas mal de temps entre le MINIFINECO et l'UNR. De plus il a fallu élaborer un cadre d'exécution interne déterminant les relations entre l'Etude avec ses chercheurs et les services de l'UNR. Cela a naturellement

conduit au dépassement de l'échéance de dépôt du Rapport jusqu'à ce que deux chercheurs sont partis au 3ème cycle sans terminer l'Etude.

Toutes ces conditions sont peu favorables à la motivation du personnel qui, malgré sa bonne volonté, atteint rapidement le seuil de pénibilité.

UN CORPS ENSEIGNANT A COMPETENCE ET MOTIVATION JUGEES INSUFFISANTES

L'incompétence des "jeunes et vieux licenciés" enseignant à l'UNR ne me paraît pas aussi réelle que l'a affirmé le Rapport BANYAGA: "Pour beaucoup, Butare ou Ruhengeri (campus universitaire) sont des postes d'attente d'un meilleur poste à Kigali. (...). Si l'UNR est malade, c'est essentiellement la gangrène de son corps enseignant. Les raisons de cette gangrène sont nombreuses entre autres: système défectueux de recrutement des enseignants, manque d'encadrement des jeunes enseignants, promotion non basée sur le dossier académique, manque de motivation vers l'excellence, plutôt un nivellement vers le bas. Bref, à l'UNR on a mis au point un système qui tend à éliminer les meilleurs et qui favorise le verbiage des médiocres" (1).

J'abonde dans le même sens que ce rapport quant au manque d'encadrement des jeunes et

(1) Rapport "Banyaga", p. 13.

quant à la promotion qui ne devrait pas être automatique. Cela tient au reste au manque des moyens évoqués plus haut. En effet, les professeurs attirés ou expérimentés sont peu nombreux et il n'y a pas de publications, servant de critères à la promotion, non seulement parce qu'elles ne sont pas exigées, mais aussi faute de recherche et de temps.

Le mode de recrutement quant à lui est certes loin d'être parfait car les unités qui doivent utiliser les nouveaux sont parfois mises devant un fait accompli et il n'y a pas de test ou de concours pour évaluer la compétence ou la vocation. Cependant, le souci de compétence existe car les individus recrutés répondent aux critères de distinction de 70% ou une note considérée comme distinguée. Même parmi les rares exceptions, il y a les individus qui étaient les meilleurs de leur promotion avec une note très proche de 70%. Par ailleurs, d'autres institutions du pays s'occupant de l'enseignement supérieur, de la recherche ou d'autres activités peuvent entrer en concurrence avec l'UNR pour les candidats, malgré la priorité accordée au MINESUPRES.

Le fait est donc qu'en première approximation les individus recrutés sont de bons éléments. Et malgré leur faible expérience ou leur manque de doctorat selon le cas, les "jeunes ou les vieux licenciés" enseignants font preuve de beaucoup de bonne volonté. Les enseignants ne ménagent aucun effort pour donner plus que ce qu'ils ont reçu au cours de leur formation; cela par leurs lectures ou travaux personnels et par la consultation informelle des plus expérimentés quand ils existent.

Qu'un avis diffèrent vienne d'un échantillon d'étudiants dont la représentativité

tant dans leurs programmes et contenus que dans leurs réels objectifs.

Conscients du fait que l'université africaine constitue un outil précieux à la conquête de l'indépendance économique, socio-culturelle et éducative, les pays africains ont procédé à l'africanisation des cadres, croyant ainsi africaniser les universités. Ils ont oublié que ces cadres africains, pour avoir été pendant longtemps formés à l'étranger, avaient souvent les mêmes fantasmes que leurs collègues expatriés. Ainsi, les programmes et contenus des Universités du Tiers-Monde n'ont-ils été qu'une hétérogénéité, un amalgame d'intitulés de cours proposés par chaque professeur selon l'université et le pays où il a lui-même fait ses études. Une telle situation a eu comme corollaire la création d'un terrain très favorable au néocolonialisme dissimulé derrière le fameux slogan du transfert des technologies.

ISOLEMENT ET MARGINALISATION DES UNIVERSITES DU TIERS-MONDE

Aussitôt les Universités africaines nées, aussitôt elles ont été confinées dans leur rôle strict de transmission des connaissances et de recherche, délibérément écartées des affaires de l'Etat par le pouvoir central qui a toujours redouté sa mission critique.

C'est ainsi que tous les pays africains ont relevé et relèvent encore aujourd'hui l'absence totale d'intégration de l'université dans le système de production. Mais de fait, pourquoi un Ministre qui part en mission

n'amènerait-il pas parmi sa délégation, un professeur de l'Université dont l'objet, le sens même de la mission relèverait de sa spécialité ou de ses préoccupations de recherche? Tel qu'il existe des CIC (Comités Interministériels de Coordination) techniques et des CIC ministériels, pourquoi n'y aurait-il pas de commissions universitaires spécialisées afin que les universitaires puissent apporter, à la lumière des enseignements théoriques qu'ils assurent et des recherches qu'ils mènent, leur contribution aux grands problèmes de développement de leur pays. Pourquoi pas un professeur d'Université membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale du Rwanda, Commissaire aux comptes de telle ou telle institution afin de lui permettre d'allier, de confronter la théorie qu'il enseigne à l'Université et la vie quotidienne de nos institutions de production. Cela ne l'aiderait-il pas, cela n'aiderait-il pas l'Université Nationale à mieux ajuster ses programmes d'enseignement et de recherche aux réalités du pays?

COOPERATION NORD-SUD

Depuis la naissance des Universités dans les pays en développement, la coopération Nord-Sud a longtemps dominé le secteur de formation universitaire dans les pays de l'hémisphère sud. Ce circuit comporte beaucoup d'avantages, surtout dans ces débuts où la coopération était la seule alternative pour former les cadres des jeunes nations indépendantes.

Aujourd'hui, cette coopération nécessite, pour les pays en développement, une révision en profondeur pour parer aux effets pervers issus de la face cachée de cette coopération. En effet, le danger de déracinement des jeunes du Tiers-Monde qui partent aux études au Nord, le déphasage culturel, l'inadaptation des enseignements au contexte et à l'environnement socio-culturel du bénéficiaire sudiste, le complexe d'infériorité cultivée à bon escient, le néocolonialisme, le détournement et l'exode des cerveaux, tout cela menace aujourd'hui et demain les pays du Tiers-Monde.

Autant les gens du Nord ont à nous apporter, autant, sinon plus, nous avons à leur apporter. En effet, combien d'européens et d'américains du Nord vivent d'être des spécialistes des questions africaines, des "Africanistes" selon le langage consacré à cet effet. Tel est spécialiste de l'histoire du Burundi, tel autre spécialiste des langues bantoues, tel autre spécialiste de la littérature africaine, etc... Le "pillage du Tiers-Monde" n'aura pas concerné uniquement la matière première dure. Il aura également touché, et en profondeur, la matière scientifique et culturelle. Nul doute que l'originalité scientifique, culturelle et technologique se trouve aujourd'hui en Afrique et nos collègues du Nord ne l'ignorent pas. Les universitaires africains doivent le savoir pertinemment.

La coopération universitaire ne doit donc plus être une voie à sens unique Nord-Sud tant en ce qui concerne les spécialités scientifiques et artistiques du Nord que du Sud. Elle est également Sud-Nord et l'hémisphère sud doit s'atteler à la formation de ses propres spécialistes des questions du Tiers-Monde afin que nous ayons davantage de quoi échanger avec le Nord. Mais aussi, en plus d'être spécia-

listes des questions africaines, les africains doivent ouvrir grand les yeux. Nous devons disposer dans nos rangs des africains germanologues, des belgologues, des francologues, des soviétologues, .. tel ce professeur sénégalais américanologue que la télévision Américaine et la Voix de l'Amérique ont récemment interviewé sur les retombées des récentes élections américaines dans le monde. Il faut donc que, de part et d'autre, l'on comprenne qu'il n'y aurait rien de surprenant qu'un africain puisse être spécialiste de l'Histoire de France.

En définitive, on peut donc dire que le temps du transfert des technologies à sens unique est aujourd'hui révolu et que l'ère du dialogue des cultures sociales, matérielles, et technologiques a bel et bien sonné.

UNE ATTENTION PARTICULIERE A LA RECHERCHE

Le contenu d'un enseignement universitaire solide et original dégagé de tout complexe nordiste, se trouve encore parmi un peuple qui a toujours développé un mode de vie culturelle, philosophique et technologique spécifique.

Les universitaires africains doivent donc consciemment déposer les ouvrages théoriques, issus du particulier occidental pour partir du particulier africain à théoriser, à conceptualiser, à formaliser jusqu'à l'universel.

L'argument traditionnel du manque de documentation ne tient point en Afrique et autres

pays du Tiers-Monde. S'il n'y a pas de documentation, tant mieux! Les intellectuels du Tiers-Monde doivent eux-mêmes la créer. Toute chose a un commencement. Il ne faut pas attendre qu'un nordiste prétendu ou véritablement spécialiste des questions africaines ait fait un ouvrage souvent touffu d'erreurs d'appréciation dues à la méconnaissance du milieu ambiant, pour enfin se dire voilà la documentation est là. Ce sont là encore les séquelles du complexe d'infériorité que nous avons évoqué plus haut. La documentation c'est nous-mêmes les professeurs et chercheurs des Universités du Tiers-Monde, avec nos étudiants avancés qui devons la produire par la voie de la recherche-enseignement.

Le seul argument qui tient est celui de moyens financiers, matériels et moraux. Financiers et matériels parce que le budget pour la recherche est encore dérisoire eu égard à l'ampleur et aux exigences d'une recherche solide et systématique. Moraux parce que l'universitaire, l'intellectuel du Tiers-Monde est trop sollicité par beaucoup de choses à la fois (problèmes administratifs, sociaux, académiques, etc...) Par conséquent, il n'arrive presque jamais à communier avec lui-même et avec la profondeur de ses idées, de sa pensée. Le degré de concentration, la possibilité d'atteindre une vitesse de croisière est minime. Les moments de concentration absolue sont presque inexistants (1 bureau de travail à domicile! 1 bureau à l'administration mais où l'on est obligé d'être à deux dans un même local exigu, etc...).

Or pour découvrir, pour qu'une recherche de pointe puisse aboutir, ces moments de concentration totale sont précieux, indispensables. Les professeurs et chercheurs le savent, il faut littéralement vivre au laboratoire,

manger là-bas, y dormir presque. Comment voulez-vous qu'un chercheur africain y arrive avec toute la sollicitude dont il est l'objet: l'administration de l'institution où il travaille, la famille restreinte et élargie, la survie, la correction des stencils d'un texte qu'il a lui-même conçu si ce n'est pas lui-même qui est obligé de le dactylographier, etc. Mais précisément, c'est ça le Tiers-Monde et ses problèmes. L'Universitaire africain doit savoir vivre toutes ces contradictions et travailler. Mais pendant qu'il se débat pour les vivre, le temps passe pour ne jamais revenir.

Qui veut la fin crée les moyens. Si nous voulons que la Faculté des Sciences Appliquées de notre Université Nationale puisse intégrer la technologie rwandaise moderne et traditionnelle au sein de ses enseignements de construction et d'architecture, il faut que des recherches systématiques puissent être menées par une équipe de professeurs à ce sujet. Nos amis les Chinois, eux l'ont compris depuis. Lorsqu'ils construisent un marché et un stade à Ruhengeri à 110 km de la Capitale, ils s'organisent pour laisser dans l'architecture de l'ouvrage, des traits culturels chinois afin qu'aujourd'hui et demain, un observateur attentif qui passe puisse se dire qu'un chinois est passé par là. Il en est de même au Palais de la Jeunesse, et j'en passe. En tout cas, c'est là aussi une autre mode de transfert des technologies.

La Faculté de Droit, si elle avait les finances, pourrait théoriser, conceptualiser, formaliser les principes du "gacaca" (tribunal de droit coutumier), identifier les origines du "bitugukwaha" (corruption) qui est entrain de ravager notre pays pour ne pas dire notre continent.

La Faculté d'Agronomie, en collaboration avec la Faculté des Sciences Appliquées, étudierait la technologie agricole, récolte et post-récolte des banjarwanda afin de prévenir le fiasco qui pourrait frapper tout transfert de technologies nouvelles non intégrées.

L'Institut Supérieur d'Administration Publique étudierait le rôle de l'"umukuru w'umuryango" (chef coutumier) qui connaît par coeur les dossiers de ses administrés, veille à l'ordre dans le clan, au bien-être de tous, à l'ordre public, exerce son autorité avec dévouement, probité et équité; en un mot, un homme responsable. Et on peut multiplier pour chaque faculté, les exemples de matière première du terroir à élever à un niveau théorique et conceptuel.

Néanmoins, pour un pays du Tiers-Monde comme le Rwanda avec ses innombrables problèmes de société, on peut regretter que son Université n'ait pas développé, 25 ans durant, une Faculté des Sciences Sociales conduisant à la licence. La recherche-enseignement (ex-mémoires de licence) auraient pu contribuer à solutionner quelques uns de ces problèmes.

POUR UNE AFRICANISATION DES PROGRAMMES ET CONTENUS

Il faut que l'Université africaine en général et rwandaise en particulier, conçue comme on le sait sur un modèle européen, se repense si elle veut jouer un rôle positif et dynamique dans le progrès socio-économique du pays et du continent.

Prenant appui sur des recherches solides, l'Université africaine doit concevoir ses programmes et contenus en fonction des priorités nationales et de la culture (au sens large) qui est l'âme du peuple et catalyseur du développement intégré.

Sans perdre de vue la dimension internationale de l'Université et sans être non plus esclave de celle-ci (surtout quand elle se dit internationale alors qu'en réalité elle n'est qu'européenne ou nord américaine), il faut concevoir et élaborer des programmes d'enseignement d'essence africaine, d'inspiration rwandaise.

AFRICANISER DES PROFESSEURS

Rwandiser les programmes c'est aussi et surtout rwandiser les enseignants qui les assurent. Car chez eux aussi, comme partout ailleurs, une évolution des mentalités s'impose.

Les Universitaires africains de par leur formation, sont suffisamment armés, outillés pour se décoloniser, se désinféoder; et c'est plus qu'un devoir afin que les vestiges de ce que l'on appelle aujourd'hui la période de l'esclavage intellectuel ne tarissent pas la conquête de notre indépendance culturelle et éducative.

L'Afrique est le continent de la solidarité. Le professeur et l'étudiant doivent ensemble, sous la conduite du professeur, trouver une forme de coopération, d'entraide

mutuelle. Un professeur africain qui, vis-à-vis de ce que l'on appellerait les siens pratique encore le snobisme du cours hémétique, est un sadique. En effet, fermer volontairement le savoir aux autres tout en faisant semblant de leur en donner nous semble indigne. Le bonheur et la satisfaction de voir les esprits s'ouvrir, la joie d'en donner aux autres comme on en a soi-même reçu (car on n'est pas né avec), tel devrait être l'ambition de tout enseignant.

Le rôle du professeur est éminent également pour donner, inspirer confiance aux étudiants afin que ceux-ci, par la voie de la pédagogie participative, concourent à leur formation, vaquent à leur autoformation. L'étudiant ne doit pas se sous-estimer, s'aplatir devant le professeur. Il faut qu'il ait une certaine confiance en lui-même, qu'il sache qu'il représente quelque chose, que ce n'est pas un *tabwa waga*, qu'il en sait des choses et que s'il veut il peut faire de bonnes choses. Mais c'est le rôle du professeur de créer des conditions favorables à cet état d'esprit, à l'instauration de ce climat de confiance et de considération mutuelle combien indispensable à une bonne assimilation des connaissances par les étudiants.

Avoir une connaissance profonde des problèmes spécifiques de son pays, connaître ses difficultés, ses contradictions internes et externes, demeure une nécessité pour un professeur d'Université, car c'est lui qui doit, à l'estrade, traduire tout ceci en concept afin que l'école, l'Université, ne soit pas toujours en retard sur la vie. Les quelques interrogations que nous avons soulevées plus haut en discutant de l'isolement et de la marginalisation de l'Université peuvent être reconduites ici.

Enfin, le professeur du Tiers-Monde, comme tout autre professeur d'Université, se doit d'être un chercheur car son enseignement nécessite d'être constamment nourri par la recherche. L'exemple déjà fourni de la Faculté des Sciences Appliquées pouvant marier tradition et modernité pour aboutir à une architecture d'inspiration rwandaise peut également être repris ici; et bien d'autres.

AFRICANISATION DES ETUDIANTS

Africaniser et rwandiser les programmes et contenus d'enseignement universitaire, ce n'est pas seulement les professeurs et chercheurs qui les assurent mais aussi les étudiants qui les subissent.

Tout au long de leurs études, les étudiants du Tiers-Monde doivent être de véritables agents du développement. Il faut qu'ils demeurent constamment très proches du peuple, du paysan, se sentent concernés par ses problèmes et soient à ses côtés dans les moments difficiles, tels les étudiants de l'Occident toujours aux côtés des travailleurs.

Ainsi, préoccupés par le milieu rural dont ils sont du reste presque tous issus, les étudiants africains, plutôt que de s'éloigner et de se voir de l'autre côté de la rive, chercheront toujours à solutionner ses problèmes dans leurs débats et discussions, dans leurs exercices et travaux universitaires.

Au delà de l'environnement immédiat, les étudiants rwandais en particulier doivent

savoir que la loi du moindre effort ne paye pas, que les défis du développement et de la modernité qui nous attendent sont ardues et que pour les relever, il va falloir être beaucoup plus compétitif et performant.

L'explosion démographique dans notre pays fait de lui un pays à vocation migratoire. Nos jeunes étudiants doivent le savoir pertinemment. S'il y a un poste à promouvoir dans un organisme international ou dans une ONG (Organisation Non-Gouvernementale) il va falloir se présenter au concours ou à l'interview en concurrence avec des béninois, des ivoiriens, des tunisiens, des sénégalais... et briller pour obtenir le poste.

En d'autres termes, au lieu d'avoir les yeux constamment tournés vers Kabuga, Majyambere, Mironko... qui, certes, constituent des modèles de réussite respectables pour leur temps d'avant la crise, il faut plutôt que nos jeunes aient les yeux tournés vers l'avenir, la technologie, l'informatique, l'électronique, les valeurs morales, sociales et culturelles.

AFRICANISATION DU CORPS ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le personnel d'appui à l'enseignement et à la recherche nécessite comme les autres usagers de l'Université, une évolution des mentalités; notamment de savoir, de comprendre qu'on administre pas une université, même si elle est du Tiers-Monde, comme on administre un service de l'Administration Centrale ou un quelconque service parastatal.

L'Université du Tiers-Monde, entre autre celle du Rwanda au lendemain de ses 25 ans, doit concevoir, mettre sur pied, d'autres méthodes de gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières compte tenu de sa spécificité et du caractère particulier de sa mission, de sa population.

Il ne faudrait pas continuer à percevoir l'Université africaine à travers les jumelles de celle où l'on a fait ses études ou celle que l'on a visitée lors de son dernier voyage à l'étranger. Il faut constamment penser et repenser l'Université de son pays, avec ses programmes d'enseignement et de recherche, sa gestion, son administration, ses diplômés.

Ainsi les administrateurs de l'Université africaine et du Tiers-Monde doivent-ils accepter la mutation, éviter le conservatisme, l'unanimité, l'immobilisme, le dogmatisme et le mandarinat qui sont source de stérilité des intelligences, de blocages des initiatives et de paralysie de l'institution.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN L'INTERDISCIPLI- NARITE

Les défis qui nous attendent ayant des facettes multiples, l'universitaire de demain doit avoir reçu une formation pluridisciplinaire. Il ne s'agit pas d'un retour à l'encyclopédisme du 17ème siècle mais plutôt de compléter, de doubler la spécialité par une formation pluridisciplinaire indispensable à un meilleur accomplissement de ses tâches de spécialiste.

En effet, combien de projets de développement rural ont-ils échoué en Afrique et dans d'autres pays du Tiers-Monde pour cause d'adaptation à l'environnement et d'incompréhension du milieu à développer. Connaître la culture sociale, idéologique, matérielle et technologique de ceux-là même que l'on veut développer, autrement dit tenir compte de la dimension socio-culturelle du développement, c'est rendre les gens du monde rural complices de votre action, et donc les rendre eux-mêmes agents de leur propre développement.

L'Université du Tiers-Monde en général et l'Université africaine en particulier devrait revoir son compartimentage actuel en facultés taillées sur mesure européenne et instaurer, ne fut-ce qu'à titre provisoire, des possibilités de passerelle entre les facultés interdépendantes en attendant de revoir entièrement ou partiellement ses structures ainsi que ses programmes d'enseignement et de recherche.

L'UNIVERSITE DU TIERS-MONDE OU LES TEMPS D'UNE NOUVELLE NAISSANCE

L'Université africaine est née. Aujourd'hui elle est adulte. Elle doit se métamorphoser en se débarrassant de tout complexe et du mimétisme identificatoire à un modèle traditionnel étranger afin d'agir en toute indépendance sur des bases profondément africaines. En un mot, renaître.

Dans son important discours du 31/11/1988 à l'occasion du 25ème anniversaire de l'Université Nationale du Rwanda, le Président de

la République, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, a clairement défini le rôle de notre Université Nationale qui est de contribuer à résoudre les problèmes sociaux, économiques, techniques auxquels notre société est confrontée". Le Président de la République a décrit avec une telle pertinence, les espoirs que le peuple rwandais fonde en elle: "Voilà pour-quoi le peuple rwandais est en droit d'attendre de son Université qu'elle s'implique massivement dans les problèmes de notre pays, qu'elle fasse partie de la solution de nos problèmes - mais qu'elle ne fasse pas partie de nos problèmes! - qu'elle mette ses connaissances, ses ressources technologiques, intellectuelles et autres au service de la promotion de notre potentiel de développement national".

L'Université Nationale du Rwanda, pour s'acquitter honorablement de cette importante mission d'être le moteur d'autodéveloppement du Rwanda devrait notamment:

- 1. revoir ses structures et les textes de loi qui la régissent dans le sens d'une plus grande marge de manoeuvre pouvant lui permettre de prendre des initiatives.
- 2. accepter la mutation et procéder rapidement à la critique de sa propre action, de l'inspection en somme.
- 3. contribuer à la réalisation de la politique générale du pays en organisant des colloques scientifiques sur des thèmes de politique générale (exemple: colloque régional sur la paix et l'unité nationale sources ultimes du développement harmonieux des peuples et ainsi trouver un contenu scientifique, philosophique et culturel à ces mots pour qu'ils ne deviennent pas que de simples slogans; colloque régional sur la conscience nationale afin de lutter scientifiquement,

de hisser le drapeau par dessus les cívages ethniques et régionaux; un autre sur la sociologie de l'"umuganda" (travaux communautaires) pour déterminer le contenu idéologique et philosophique de l'"umuganda" comme facteur d'autodéveloppement bien compris; etc...)

4. prêter une oreille toujours attentive aux aspirations du peuple (exemple: pour répondre aux besoins légitimes exprimés par les jeunes de Cyumba (Byumba), créer une revue de vulgarisation scientifique en kinyarwanda afin d'aider la population dans la lutte contre les maux du sous-développement tels que l'ignorance, l'analphabétisme, la malnutrition, la crise démographique, la misère rurale, le munyangire (incitation à la haine), le complexe d'infériorité légué par la féodalité et la colonisation, la criminalité, etc...).

5. exercer son autorité morale et intellectuelle afin de jouer, grâce à la mission critique qui lui est dévolue, son rôle éminent de garde-fou de nos sociétés en mutation. Par exemple, les auteurs de détournement de fonds publics et autres abus devraient craindre la voix de l'Université et des universitaires et ainsi, peut-être, en être dissuadés.

6. développer la recherche appliquée et la recherche-développement afin de contribuer à solutionner les problèmes du monde rural, qui, tel qu'on le sait, tient visiblement un discours qui n'évolue pas. A titre illustratif, le phénomène de la bananeraie qui englobait toutes nos terres presque ne serait-il pas, en plus d'être un phénomène socio-économique, un phénomène culturel dont le munyarwanda a du mal à se défaire?

"] demeurer constamment à l'écoute de ses partenaires que sont les opérateurs économiques du pays afin d'échanger points de vue et expérience.

"] Lutter contre l'isolationnisme intellectuel en développant davantage les accords de coopération institutionnelle et inter-universitaire.

Ainsi l'Université pourra non seulement suivre pas à pas la société, mais aussi et surtout la devancer pour mieux l'éclairer. C'est uniquement en ces termes-là qu'elle pourra être révolutionnaire, c'est-à-dire renaître, lorsqu'elle contribuera à l'évolution des mentalités. Des textes et des hommes doivent l'y aider ■

Anastase GASANA.

"...Au fond des choses, l'attitude des étudiants traduit, non pas comme quelques esprits le clament très haut et très fort, une contestation de la politique nationale, elle constitue plutôt l'expression du refus de rendre leurs parents, paysans ou pauvres pour la plupart, les bœufs émissaires de la crise économique. A la racine de leurs réclamations se trouve le désir de défendre les plus démunis et les plus faibles dans le partage du revenu national".

(Extrait: Editorial de Le DIAPASON, n°2, mars 1988).

Société et développement

Cet article aurait dû paraître dans le dernier dossier consacré aux Groupements Coopératifs mais l'imprévu de la mise en page ne l'a pas permis. Sa publication dans ce numéro n'enlève rien à son intérêt et à son actualité. Mieux elle prolonge la réflexion sur ce domaine combien important pour notre pays.

Structuration du mouvement coopératif rwandais

AVANT PROPOS

Dans un contexte d'appauvrissement de nos paysans, de diminution de la production alimentaire et du revenu et d'accroissement des inégalités, le fait de se grouper et de s'associer pour défendre ses intérêts et résoudre ses problèmes communs constitue un élément important d'une stratégie de résistance active.

Dans une économie de dénuement, l'organi-

sation à la base est le soubassement de tout effort de changement et répond à une nécessité d'une part de résoudre avec une économie de moyens de subsistance les problèmes quotidiens et, d'autre part, de réduire la vulnérabilité des individus. Dans la pratique, l'organisation des paysans se heurte à toute une série de contraintes tant internes (résignation, attentisme, opposition de certaines personnes, conflits sociaux, émigration...) qu'externes (faible pouvoir d'achat, accès difficile aux crédits, projets d'aide rigides, politique de prix défavorable, etc...)

C'est pourquoi, à l'occasion du nouvel an 1988, le Chef de l'Etat a encouragé l'auto-organisation, l'auto-promotion, l'auto-défense du milieu rural. En effet, les paysans doivent s'organiser pour changer leur pénible situation et trouver des solutions à leurs problèmes concrets. Toute l'organisation doit être ainsi conçue comme une association d'hommes et de femmes unis dans la recherche d'une société meilleure et plus juste.

Mais pour infléchir durablement le cours des faits et des événements, une association devrait tenir compte de deux dimensions:

- La promotion individuelle de ses membres; ceci permettant à chacun de gagner confiance en soi, de réfléchir, de prendre des décisions, d'acquérir une maîtrise technique, en un mot, de se former.
- La création d'unions plus larges en participant à des rencontres et en se fédérant avec d'autres groupements afin de sortir de l'isolement pour échanger, se former, se concerter, mettre sur pied des services

communs et, en définitive, faire valoir ses points de vue dans le développement du pays. C'est en s'associant et en se fédérant qu'on crée dans l'union les uns aux autres un mouvement d'agriculteurs dont l'ambition principale est de représenter et de défendre les intérêts économiques et sociaux de leurs membres. Groupements et Coopératives qui foisonnent en milieu rural rwandais, intergroupements et unions devraient retenir l'attention des agents du développement, pour éviter qu'ils tournent à vide. Un appui est en effet nécessaire pour que ces organisations deviennent un pilier du développement autogéré.

LES OBJECTIFS DE STRUCTURATION

Pour l'auto-promotion d'un mouvement coopératif et associatif efficace, le Centre IMACU s'est fixé comme priorité de promouvoir les groupements qui vivent dans la même zone d'action et partagent les mêmes intérêts, qui s'unissent librement et mènent des activités socio-économiques qu'ils gèrent en commun.

Le programme de structuration coopérative a pour objet de renforcer les organisations paysannes (groupements, coopératives et autres associations paysannes) pour leur conférer le pouvoir de représentation, de défense de leurs intérêts, de prise en charge et d'auto-gestion.

Dans un premier temps, les organisations de base doivent être solidaires, se connaître

analyser à fond les situations qu'elles vivent et avoir une conscience collective. A partir de la base seront promus des intergroupements, des tables de concertations, des unions ainsi qu'un conseil national des coopératives.

LES DEMARCHES DE STRUCTURATION

Les démarches de structuration empruntées par les promoteurs ou les leaders pour amener les organisations paysannes de base à se regrouper revêtent une certaine diversité. Nous pouvons différencier deux types de structures:

La structure interne dans laquelle des bénéficiaires cherchent à préciser leurs besoins, à ajuster la meilleure réponse à ces besoins, à améliorer et à prendre en mains leur organisation. Il y a alors un phénomène de responsabilisation, de partage de la mission de l'entreprise, d'acceptation d'une auto-organisation.

La structuration externe dans laquelle un promoteur cherche d'abord à organiser des services, mettre en place des moyens, et viser en premier lieu la rentabilité économique. Il y a alors un phénomène de désresponsabilisation des bénéficiaires qui s'abandonnent aux gestionnaires. Par la suite, il peut y avoir reprise en mains par les bénéficiaires et maîtrise sur l'organisation et les gestionnaires.

Mais alors, les démarches de promotion donnent lieu à trois types d'organisations

différentes:

Une organisation spontanée qui part de l'intérieur du groupe lui-même sous la poussée d'un leader intérieur au groupe. C'est le cas des mutuelles MUVANDIMWE issues des besoins des gens du milieu et structurées par un leader endogène. C'est le cas aussi de la majorité des tontines éparpillées en milieu rural.

Une organisation suscitée avec trois possibilités:

Organisation suscitée de l'extérieur mais structurée de l'intérieur. C'est le cas des intergroupements ISHYAKA et ISANGANO de KIBUNGO, le cas des groupements KORA de KIGALI. Dans ce cas, l'organisation est suscitée grâce à la présence d'un promoteur externe apportant son appui à une forte demande interne. La poussée et le potentiel interne étant le moteur d'un mouvement accompagné pour répondre aux besoins exprimés par les groupements de base.

Organisation suscitée de l'intérieur mais structurée de l'extérieur. C'est le cas de l'union KOPISHYAKA de KIBUNGO (40 coopératives) suscitée par l'AIDR mais à la demande expresse des producteurs de café pour réaliser des opérations qu'une coopérative isolée ne pouvait faire. C'est donc l'environnement économique menaçant qui a précipité la structuration.

Organisation suscitée et structurée de l'extérieur. C'est le cas de l'UBUKOZI, de l'UNICOOPAGRI. Il s'agit d'une implantation provoquée par un promoteur exogène, avec

apuis financiers exogènes en vue de structurer une organisation capable de répondre à des besoins ressentis par le milieu.

Le troisième type correspond aux organisations parachutées de l'extérieur sans consultation des bénéficiaires pour identifier leurs souhaits. Dans ce cas les coopératives existent avant les coopérateurs, les services sont imposés sans discussion et sont souvent calqués à des situations différentes; la direction échappe totalement aux membres. C'est le cas de l'ex-CECOBM. Dans tous les cas les modalités d'implantation des structures de services en milieu rural requièrent la participation effective des paysans bénéficiaires pour répondre à des besoins concrets exprimés. Qu'elle soit externe ou interne, la démarche de structuration doit être soutenue par la conscience interne des bénéficiaires. Sans quoi elle est vouée à l'échec.

LES STRATEGIES

S'agissant des groupements et coopératives de base (3238 selon l'inventaire de 1985), la stratégie est de ne pas les forcer à se regrouper mais de les laisser découvrir eux-mêmes les avantages et les risques inhérents à des structures du 2ème niveau. La méthode qui sera privilégiée est celle des rencontres-échanges entre les groupements et coopératives du même secteur et du même palier pour que de ces rencontres jaillissent des souhaits voire des rejets de groupement. Il faudra bien discerner les volontés de regroupement autour d'un même besoin et les aider à émerger.

Concernant les unions et intergroupements qui existent (une vingtaine dans tout le pays) la stratégie sera de renforcer leur organisation actuelle dans le but d'améliorer leur capacité de services aux membres; de les assister dans la définition des services qui correspondent aux besoins exprimés à la base, et de faciliter les échanges entre eux au niveau local et régional.

Quant à la structuration du conseil national des coopératives réellement représentatif, la prudence est de rigueur:

- Ne pas le parachuter comme certaines unions qui ont déjà succombé (CECOBM) ou en agonie (UNICOPAGRI).

- Ne pas le forcer mais le laisser croître petit à petit. La stratégie se caractérisera par une forme d'organisation de type informel léger, avec un objectif de favoriser la maturité économique, par l'instauration des voies de communication des contacts et d'informations entre les unions, intergroupements et les principaux promoteurs. Secteur par secteur, les représentants des organisations vont se rencontrer pour débattre les problèmes et les projets qui les concernent. C'est dans ces rencontres qu'il faut tester l'opportunité de mettre en place un conseil national des coopératives.

NECESSITE DES STRUCTURES DE BASE

Les structures de base telles les unions des coopératives, les intergroupements (unions des groupements) peuvent rendre beaucoup de services aux membres. Entre autres,

il faut citer la recherche des débouchés, l'approvisionnement, la représentation et la défense des intérêts des membres, le transport et transit des produits, la planification et l'innovation, la formation et l'information, l'appui à la comptabilité, les relations internes et externes; le service juridique, etc... L'expérience a montré que des structures qui englobent plusieurs organisations de base éprouvent plusieurs difficultés dans leur fonctionnement. La dernière concertation entre bénéficiaires et promoteurs qui s'est tenue à IWACU en mai 1986 a réfléchi sur certains problèmes qui handicapent les structures de deuxième niveau et a tenté d'y apporter solution.

Dans la méthodologie d'appui aux unions et intergroupements existants, il faudra tenir compte des solutions proposées par les bénéficiaires et essayer de les mettre en pratique notamment celles correspondant aux problèmes directement liés à la vie des coopératives de base (formation, débouchés, etc...). Ce serait une illusion de créer hâtivement des unions et des intergroupements dont les membres à la base sont sujet à disparaître. Un accent particulier sera mis sur une analyse approfondie des raisons qui ont poussé les organisations de base à s'unir ainsi que du processus de mise en place.

DES CONCERTATIONS A TOUS LES NIVEAUX

Le principe d'intervention pour structurer les groupements et coopératives peut être comparé à celui d'une réaction chimique qui a besoin de catalyseurs pour produire ses effets (le levain dans la pâte). Une animation-action-

conscientisation de la part des promoteurs externes est souvent nécessaire pour que les organisations de base puissent unir leurs efforts. Ce qui leur manque, c'est d'abord l'occasion de se rencontrer pour concorder les idées. L'adage dit que du choc des idées jaillit la lumière.

Mais alors, les organisations de base ne peuvent se rencontrer ou s'unir n'importe comment. Il faut que ce soit utile et organisé et c'est justement l'objet du programme d'appui à la structuration. Il est un fait que pour arriver à des résultats probants, il faut partir des services communs à se rendre, des problèmes communs à résoudre, des besoins ressentis par les groupements, des intérêts communs à défendre et ce n'est pas ce qui fait défaut. A la fois, il faut tenir compte de ce foisonnement de groupements dans une zone, des valeurs culturelles locales, du dynamisme interne et synergique qui anime ces organisations. Le principe adapté est celui d'animer les groupements et les amener à se concerter par unions suivant les critères énoncés précédemment.

Quels résultats faut-il attendre de ces unions? A travers une union, les groupements se concertent et mettent des idées ensemble, ils se connaissent, analysent leurs problèmes ensemble, réfléchissent sur les possibilités des solutions communes et intercoopèrent. Ils préparent à partir de la base une structure solide par eux et pour eux, qui peut leur conférer des capacités d'agir ensemble, de prendre des résolutions susceptibles d'améliorer leur travail et leur fonctionnement et, partant, des conditions de vie de leurs membres et de leurs revenus.

Une fois les groupements concertés et constitués en groupes géographiques, par domaine d'activité, par intérêts communs à défendre, ils auront besoin d'échanger, de se compléter, de prendre des décisions et des initiatives par secteur, notamment dans le cadre de l'autosuffisance alimentaire. Exemple: les groupes du secteur agricole devront se rencontrer et faire des propositions par rapport à la régionalisation des cultures, l'approvisionnement, les débouchés de leurs produits, etc... C'est ce que nous appelons commission agricole.

Il doit exister une relation étroite sous forme de bijection entre les commissions. Exemple: les groupements qui commercialisent les produits vivriers (commission de commercialisation) devront se rencontrer avec les groupements qui produisent les produits vivriers (commission agriculture). Il sera nécessaire que les besoins et les souhaits de chaque groupe soient affinés et mis en ordre au niveau des commissions. Pour que cette relation de bijection existe et soit facilitée il faut un haut lieu de concertation et de décision pour les paysans agriculteurs-éleveurs, artisans, délégués par leurs groupements ou coopératives. Ce lieu jouera un rôle essentiel de coordination et de mise en application des décisions prises au niveau des groupements et des commissions. Ce lieu est appelé ici le conseil. Les concertations entre les groupements par groupe d'activité ou de produit commenceront par certains produits à choisir pour constituer d'abord un modèle type, tel le commerce du café, la production du riz, la production de la pomme de terre. Les intergroupements existant actuellement à KIBUNGO sont des unions en soi (représentativité, production de haricot et sorgho).

Ceux de GISENYI sont des unions "pomme de terre" (exemple: ABIHURU de MUTURA formé par neuf groupements qui produisent la pomme de terre).

LE CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES

Il doit être représentatif par rapport aux paysans ruraux agriculteurs, éleveurs, artisans. Il doit donc être réfléchi et mûri par les groupements et coopératives de base qui y délèguent leurs membres pour se concerter au niveau national. C'est un organe d'expression des agriculteurs. A travers le conseil ces derniers défendent leurs intérêts contre tout abus, interventions, omissions jouant à l'encontre de leur développement. C'est un lieu de dialogue permanent entre les paysans groupés, le gouvernement et d'autres organismes.

LES BUTS DU CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES

Le but principal est d'abord de favoriser la connaissance mutuelle des membres et stimuler ainsi l'intercoopération effective entre les divers secteurs (commissions) et paliers coopératifs (agriculteurs, groupements, unions, commissions, conseils). C'est un lieu permanent de concertation et d'échanges. Une fois formalisé et soutenu par la majorité des organisations paysannes, ce conseil va entre autres:

Organiser les agriculteurs, les représenter et défendre leurs intérêts en accordant une attention particulière aux petits et moyens agriculteurs.

Ouvrir pour la réalisation de tout ce qui est susceptible d'améliorer la condition matérielle de l'agriculteur, de consolider son pouvoir d'achat et ses capacités d'investissement.

Sensibiliser les agriculteurs et les orienter vers les meilleurs moyens de travail et de production à travers leurs organisations en les exhortant à travailler méthodiquement et améliorer la productivité.

Développer le réseau entre les organisations des régions différentes afin notamment d'assurer l'approvisionnement des agriculteurs en produits nécessaires à leurs cultures, l'écoulement, la transformation, et le stockage.

Participer à l'élaboration des plans et des programmes de développement et oeuvrer en vue de leur réussite.

Représenter les agriculteurs auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles et économiques tant au niveau national qu'international.

CONCERTATION DES PROMOTEURS

Les promoteurs du mouvement coopératif (le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif (MJEUCCOOP) et les Organisations

Non-Gouvernementales (ONG) de développement rural) doivent se concerter pour mieux harmoniser leurs interventions. Les stratégies et les méthodes doivent être discutées et adaptées pour arriver à de meilleurs résultats au lieu de gaspiller les énergies ou de débiter des structures qui ne seront pas utiles à leurs membres. L'animation des concertations à tous les niveaux leur revient jusqu'au sévage c'est-à-dire jusqu'à la responsabilisation totale des leaders paysans.

Le conseil national en projet restera en dialogue avec les services gouvernementaux et les les Organisations Non-Gouvernementales.

Actuellement les ONG qui interviennent directement dans la structuration coopérative (ADRI-DUHAMIC, IWACU, C.S.C. de Gitarama, EURO-ACTION ACORD, INADES) et le MJEUCCOOP sont réunis pour un comité technique dont le rôle essentiel est de définir les stratégies et les méthodes d'intervention. Ce comité devra être complété par d'autres ONG ou projets directement concernés.

QUELQUES STRUCTURES DEJA EN PLACE

Dans le milieu rural rwandais, des intergroupements et des unions de groupements paysans existent, et répondent souvent à des besoins bien précis des membres. Des unions de groupements ont été constituées autour d'une même activité pour solutionner ensemble les problèmes liés à cette même activité. Dans la commune de MUTURA, Préfecture de GISENYI, trois intergroupements aident les

Groupelements membres dans la production et l'écoulement de la pomme de terre. Dans la Commune de NGENDA, Préfecture de KIGALI, l'intergroupelement A.U.M. participe à la collecte et à la vente des produits vivriers des membres et des non-membres.

A vrai dire, l'importance de ces unions réside dans les services attendus par les membres et la façon dont ils sont rendus. Des problèmes qui handicapent ces structures ont été développés au point qui traite des "stratégies"; ce qu'il faut remarquer, c'est la concentration de ces structures dans des zones productrices qualifiées de zones "offreuses", c'est-à-dire les régions du Nord (pomme de terre) et de l'Est (légumineuses et céréales).

Mais alors, qu'en est-il des zones "demandeuses"? On y trouve quelques intergroupements et beaucoup d'autres organisations isolées. L'idéal serait que ces dernières s'organisent et correspondent à celles des zones "offreuses"; un effort devrait être fait de ce côté.

CONCLUSION

À travers leurs organisations, les paysans pourrnt se mettre ensemble, se concerter, défendre leur production, leurs intérêts, et faire valoir leur participation au développement du pays. C'est une question de temps. Aussi, comme toute entreprise naissante l'opération délicate consiste à évaluer les objectifs en fonction des ressources (humaines,

techniques et financières) qu'il est possible de mobiliser.

La plupart des structures coopératives naissantes vivent une période d'ajustement très difficile où la qualité du leadership est rudement mise à l'épreuve. Mais alors, les chances de succès sont fortement reliées à la capacité des groupes de poursuivre leur mobilisation tout en acceptant de n'entreprendre à court terme que la réalisation d'objectifs proportionnés aux ressources disponibles.

Face à cette situation, il nous revient, nous, promoteurs, de coaliser nos efforts pour responsabiliser les bénéficiaires de nos services.

Un conseil des paysans qui leur permet de se rencontrer et de s'exprimer, ensuite qui coordonne le processus d'échanges devant exister entre eux, est une des voies pouvant aboutir à leur auto-organisation. Il est opportun que ce conseil soit issu de la base, soutenu par toutes les organisations paysannes au lieu d'être l'apanage de certaines d'entre elles ■

François MUNYANTWARI.



IWACU

Centre de Formation
et de Recherche Coopératives

B.P. 13 13 KIGALI

Eglise d'ici et d'ailleurs

Dans une Afrique rongée par tant de misères physiques et morales une Eglise qui refuse de se compromettre est une Eglise de façade. Elle donne l'impression de vivre mais vit dans le péché. Elle ne sera pleinement Eglise que le jour où elle se lèvera pour défend le pauvre et le marginalisé.

Le péché structurel

LES SYMPTOMES D'UN CHRISTIANISME
BOURGEOIS

"J'avais faim et vous avez fondé un club à but humanitaire où vous avez discuté de ma faim.
Je vous en remercie.

Mais alors, c'est quoi le péché structurel? Nous ne pourrions longtemps résister à la tentation de citer longuement le Pape Jean Paul II:

"Or, quand elle parle de situations de péché ou quand elle dénonce comme péchés certaines situations ou certains problèmes collectifs de groupes sociaux plus ou moins étendus, ou même l'attitude de nations entières ou de groupes de nations, l'Eglise sait et proclame que ces cas de péché social sont le fruit, l'accumulation de la concentration de nombreux péchés personnels. Il s'agit de péchés tout à fait personnels de la part de ceux qui suscitent ou favorisent l'iniquité, voire l'exploitent; de la part de ceux qui, bien que disposant du pouvoir de faire quelque chose pour éviter, éliminer ou au moins limiter certains maux sociaux, omettent de le faire par incurie, par peur et complaisance devant la loi du silence, par complicité masquée ou par indifférence, de la part de ceux qui cherchent refuge dans la prétendue insensibilité de changer le monde; et aussi de la part de ceux qui veulent s'épargner l'effort ou le sacrifice en prenant prétexte de motif d'ordre supérieur. Les vraies responsabilités sont donc celles des personnes. Une situation - et de même une institution, une structure, une société - n'est pas, par elle-même, sujet d'actes mauvais, c'est pourquoi elle ne peut être, par elle-même, bonne ou mauvaise" (5).

(5) Jn. PAUL II, Exhortation Apostolique Reconciliatio et poenitentia, 2 Déc. 1984, n° 16.

On l'aura remarqué, le Pape corrige ici notre point de vue. Le péché structurel ne va pas au delà de la morale individualiste pour nier la responsabilité individuelle dans les différents choix, engagements et décisions. Il apparaît souvent des systèmes et des structures étouffants où on ne voit pas spontanément à qui imputer la responsabilité. Néanmoins, il restera toujours que ces systèmes et ces structures existent et demeurent grâce à la complicité de diverses personnes intervenant à des titres divers par leur parole, leur action, leur pensée, leur silence ou leur inaction.

Le péché structurel est donc cette responsabilité partagée collégialement de la mise sur pied, de l'entretien et du raffinement des structures et des systèmes de mort qui bloquent l'action libératrice du Christ dans la création, à quelque niveau que cette action puisse se situer. On le sent bien il s'agit de toute initiative ou refus d'initiative allant dans le sens de la complicité avec l'organisation de la force du mal dans le commerce humain. Cela rejailit, on s'en doute, sur le comportement individuel du moment que celui-ci sera le fruit d'une conscience nourrie à un milieu qui la racornit. La situation est-elle sans issue? Peut-on en sortir?

LA PAUVRETE EVANGELIQUE APPELLE A LA LUTTE CONTRE LES STRUCTURES DES PECHES

Au moment où nous nous mobilisons pour le développement et pour le progrès, Dieu nous présente la pauvreté comme une valeur évangélique, une valeur qui nous pousse à

nous ouvrir à Dieu de tout notre coeur sans nous attacher à des biens qui constituent des sources d'orgueil et des instruments de domination. Cela est vrai et on le comprend assez facilement si on y réfléchit sans tricher: "amaroko menshi azida amatu" (la surabondance des richesses ferme le coeur).

C'était tout le sens de l'évolution de la conscience de la pauvreté dans l'Ancien Testament. Considérée au début comme une malédiction, la pauvreté a fini peu à peu par manifester l'ouverture qu'elle permet à Dieu, au sens du partage. Ce n'est pas pour rien que Jésus loue la vieille qui donne son obole, elle qui ne donne pas son superflu (Lc. 21, 1-4).

De par leur situation, les pauvres savent qu'ils ne peuvent compter sur eux-mêmes. Ils sont ainsi ouverts à une spéciale présence de Dieu et se trouvent de plein pied avec le royaume de Dieu (Lc. 6, 20; 16, 19ss). Dieu les préfère aux riches et en fait ses protégés (1 Sm. 2, 7; Lc. 1, 47-52). C'est à eux que Jésus annonce la Bonne Nouvelle (Mt. 11, 5).

Accueillie de la main de Dieu, la pauvreté peut devenir identique de l'humilité, c'est-à-dire être "pauvre de coeur", au plus profond de soi-même (Mt. 5, 3) sans quoi toute richesse est une illusion (Ap. 3, 17). Jésus s'est identifié au disciple et à tout homme dans le besoin, lui conférant ainsi son éminente dignité (Mt. 25, 40-45; Mt. 10, 42). Loin de tenir compte de la condition sociale (Jc. 2, 1-14), il faut entendre la question sans cesse posée par les pauvres et découvrir en eux le visage du Christ qui s'est

fait pauvre (2 Co.8,9) et qui a été "doux et humble de coeur" (Mt.11,29).

Pour obéir au Seigneur, les prophètes ont toujours lutté pour la justice sociale en condamnant ceux qui "vendent le juste à prix d'argent et le pauvre pour une paire de sandales, écrasent la tête des faibles sur la poussière de la terre et font dévier la route des humbles, le fils et le père vont à la même fille", profanant ainsi son saint nom. (Am.2,6-8).

La Parole de Dieu est très sévère. Dieu ne peut pas supporter que les relations sociales soient faussées. Il ne supporte pas qu'on écrase le pauvre. Il n'y a pas de compromis en cette matière, et Dieu s'est levé pour accuser, juger et condamner les auteurs de tels actes.

Bien sûr il y a toujours eu des riches et des pauvres sur la terre; il y a toujours eu des injustices entre les hommes, des jugements contre le droit, de l'hypocrisie dans la religion, des mensonges, des vols, des crimes... La loi donnée par Dieu à son peuple s'étendait à toutes ces choses injustes, mais Israël, qui était souvent infidèle à l'alliance en retournant vers les pratiques païennes, était également infidèle en n'observant pas des lois de morale et les justes rapports sociaux. C'est pourquoi, par les prophètes, Dieu s'indigne du sort qui est réservé au pauvre. Il s'étonne même qu'on puisse lui organiser des fêtes et des célébrations culturelles pendant qu'on continue à écraser le pauvre et le faible.

*"Je hais, je méprise vos fêtes
et je ne puis sentir vos réunions
solenelles."*

Quand vous m'offrez des holocaustes, vos oblations, je ne les agréé pas. Le sacrifice de vos bêtes grasses, je ne le regarde pas...

Ecarte de moi les bruits de tes cantiques, que je n'entende pas la musique de tes harpes!

Mais que le droit coule comme l'eau, Et la justice, comme un torrent qui ne tarit pas" (Amos 5,21-24).

Jésus reviendra sur cette idée et sera très dur pour les pharisiens:

"Malheur à vous, les pharisiens, qui acquittez la âme de menthe, de la rue, et de toute plante potagère, et qui délaissez la justice et l'amour de Dieu. Il fallait pratiquer ceci, sans omettre cela". (Lc. 11,41-42).

Tout ce qui fausse la justice de la société provoque la colère du prophète. Ainsi les prophètes dénoncent-ils ceux qui organisent la fraude en faussant les balances pour tromper le peuple (Am. 8,5), ceux qui profitent de la pauvreté du pauvre pour obtenir de lui tout ce qu'ils veulent en lui faisant des cadeaux sans valeur (Os.12,8; Mi. 6,10-15). Les prophètes parlent aussi contre les mauvais juges qui vivent de la corruption au lieu de défendre la veuve et l'orphelin (Mi.3,11; Is. 1,5,23). Ceux qui prêtent leur argent à intérêt aux taux trop élevés ne sont pas épargnés (Am.3,7). Les mauvais prêtres et tous les responsables qui devraient faire du bien au peuple et ne le font pas n'échapperont pas à la colère de Dieu.

Depuis toujours, Dieu aime les pauvres et prend leur défense. Ils sont victimes de l'injustice car ils sont malheureux et trop petits pour se défendre eux-mêmes. Dieu va se lever et assurer leur protection. Les Béatitudes déclarent les pauvres heureux. (Mt.5,3-12) car ils sont les privilégiés de Dieu. Les pauvres de Yahvé (les anawim) qui se confient en lui et n'attendent leur salut que de lui finiront par voir la fin de leur détresse.

La justice sociale pour laquelle les prophètes ont lutté nous interroge encore aujourd'hui. Les situations d'injustice et de violence constituent un spectacle quotidien. L'attention aux pauvres est encore loin de faire la préoccupation des hommes. Les prophètes devront se lever et parler. La tâche n'est pas facile.

Mais, par les prophètes, Dieu a voulu remettre ses enfants sur le bon chemin. Les hommes n'ont pas voulu écouter ses envoyés. Alors Dieu, dans un grand acte d'amour, a envoyé son Fils, le plus grand des prophètes, et bien plus qu'un prophète. Lui aussi a dit des choses qui n'ont pas plu. Lui aussi a été rejeté par les chefs juifs et les chefs des prêtres. Lui aussi a souffert et est mort parce qu'il a dit la vérité et a prêché l'amour et la justice entre les hommes.

Mais il est ressuscité et sa Parole demeure toujours. Aussi pouvons-nous toujours dire aujourd'hui: "Bienheureux les pauvres car le royaume des cieux est à eux!"

PEUT-ON CONCLURE?

Le texte aura donné l'impression d'être dur et sévère. Il aura peut-être semblé décourageant. Et pourtant, le lecteur attentif y aura perçu une évaluation qui ne s'attarde pas au positif pour se centrer sur les urgences à retravailler dans notre dynamique incessante de remontée vers la Bonne Nouvelle du Christ.

C'est cette Bonne Nouvelle qui nous appelle de son horizon et nous interroge sur nos conceptions et sur nos pratiques. La situation historique aujourd'hui constitue le nouveau milieu que la Parole de Dieu féconde et dont elle accomplit les attentes. Il faut chaque fois redonner à la Parole de Dieu la vitalité performante dont elle est prégnante.

Dans une Afrique où la pauvreté anthropologique, les marasmes économiques, les cruautés politiques, les divisions de tout genre, bref la misère des peuples en proie à une panoplie d'injustices, sont devenus le spectacle quotidien auquel l'africain assiste impuissant, la Bonne Nouvelle du Christ n'a de sens que dans la mesure où elle est lue sans ambiguïté et est célébrée dans cet aujourd'hui des communautés que la mémoire du Christ restaure ■

Emmanuel NTAKARUTIMANA.



Septembre

Octobre

1988

CAMPAGNE ELECTORALE PRESIDENTIELLE

Le Président de la République Rwandaise, le Général-Major Juvénal HABYARIMANA, a entamé le 17 Octobre un périple qui devait le conduire dans les dix Préfectures du pays. Candidat unique du M.R.N.D. (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) dont il est le Fondateur, il est candidat unique à l'élection présidentielle le 19 décembre 1988. Depuis sa réélection à 100 % par le dernier Congrès Ordinaire du M.R.N.D. (juin 1988) tout le pays ne cesse de lui promettre de le réélire à son tour à l'unanimité.

Les tournées du Chef de l'Etat sont la concrétisation de sa promesse faite aux participants de ce VIème Congrès de

"retrouver les militantes et les militants chez eux pour leur témoigner sa gratitude pour la confiance qu'ils n'ont jamais cessé de lui témoigner depuis 1973". Doit-on rappeler que c'est en effet depuis 1973 que le Président HABYARIMANA préside aux destinées de son pays? Débutées par la Préfecture de GIKONGORO ces tournées devraient se terminer le 16 Novembre à KIGALI.

Ces visites devraient aussi permettre au Chef de l'Etat "de présenter au peuple le programme de la prochaine législature" tout en dressant un bilan de ce qui a été déjà réalisé. Dans chaque Préfecture visitée, le Président HABYARIMANA a développé un thème particulier, tel le "Développement de la Commune comme base du développement- l'industrie et l'Artisanat - la Coopération Internationale - la Réforme de l'Administration Centrale et la Croissance Démographique".

Les visites se poursuivront donc au mois de Novembre. Et le 26 de ce même mois débutera la Campagne électorale des députés au C.N.D. (Conseil National de Développement) dont les élections auront lieu le 26 décembre 1988, soit une semaine après les élections présidentielles.

LES BANQUES POPULAIRES: OPERATION SOLIDARITE

L'arrivée de 60.000 réfugiés sur plusieurs communes de BUTARE ne peut que laisser des traces indélébiles sur la vie des populations locales. Les Banques Populaires devaient, de par leurs objectifs, s'inquiéter du devenir de leurs sociétaires de ces régions.

Une délégation des Banques Populaires s'est donc rendue sur place. Les Bourgmestres de KIBAYI et MUGANZA ont pris du temps pour nous expliquer les difficultés des populations: parmi celles-ci venait en tête le problème crucial de l'épuisement des stocks de vivre: les habituelles cultures de réserve (manioc, patates douces) qui permettent de faire la soudure avant la prochaine récolte du haricot avaient été données aux réfugiés. Les commerçants vendent bien du haricot mais à des prix inabordable pour les paysans.

Les coopératives de KIBAYI avaient des stocks quasi vides et en tout cas insuffisants pour tenir jusqu'à la prochaine récolte de haricots. Raison de cette situation: pas de fonds de roulement, pas de sources d'approvisionnement connues. Nous proposons aux coopératives de leur faire un crédit et de les approvisionner nous-mêmes. Les coopératives sont enchantées de notre proposition si le haricot arrive à 30 Frw; dans ce cas elles seraient prêtes à acheter 68 tonnes.

Grâce à notre réseau et à nos nombreux amis, nous essayons de monter l'opération, plus difficile qu'on ne le croyait au départ: à l'OPROVIA le haricot est vendu à 40 Frw, à KOPISHYAKA (KIBUNGO) à 35 Frw. Du côté de RUKOMO, il est à 32 Frw. Nous nous tournons vers GISENYI: on y trouve du haricot zairois à 30 Frw le kilo mais avec les variations des cours de change, il est à 32 Frw trois jours après. En plus ce haricot, une fois semé, pousse mal au Rwanda. Nous renonçons au haricot du Zaïre pour prendre celui du MUTARA à 32 Frw.

Reste à régler le problème du transport: l'Armée Rwandaise met deux camions à notre disposition. L'opération est montée... mais il restait le plus pénible sans que nous le sachions: accompagner les camions militaires de KIGALI à RUKOMO, y prendre les sacs en contrôlant un à un la pesée; accompagner les camions pour le retour à KIGALI: cet aller retour a duré de 10 heures du matin au lendemain 3 heures du matin; repartir pour BUTARE: les pluies et l'état de la piste couchent les deux camions dans le fossé. Finalement, nous avons livré 20 tonnes à KIBAYI, pas plus parce que nous n'avions pas trouvé du haricot à 30 Frw. Mais dans les coopératives c'était la fête et, chez nous une vraie fierté car nous avons appris beaucoup de choses dans l'opération et les Banques Populaires ont pu servir une population qui avait vraiment besoin d'elles. Cela a pu se faire grâce à des solidarités rwandaises qui furent terriblement efficaces.

Bernard TAILLEFER.

COMMISSION TECHNIQUE QUADRIPARTITE SUR LES REFUGIES BURUNDAIS AU RWANDA

Dans notre dernière livraison (DIALOGUE n° 131, Novembre-Décembre 1988) nous vous annoncions l'arrivée dans notre pays au mois d'Août dernier de quelques 60.000 réfugiés burundais. Devant les problèmes démographiques et économiques du Rwanda, le Chef de l'Etat avait directement fait savoir au Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés

giés (H.C.R.) que le Rwanda ne pouvait pas accorder l'asile définitif à ces personnes.

D'où sans doute l'invitation faite au Burundi par le Rwanda et le Zaïre à créer des conditions favorables pour le retour de ces réfugiés dans leur pays d'origine, tel que décidé lors de la 2ème rencontre des 3 Chefs d'Etats (Rwanda, Burundi, Zaïre) à Goma (Zaïre) le 7 octobre dernier. Selon le communiqué conjoint publié à l'issue de cette réunion "le Maréchal Mobutu Sese Seko a émis des suggestions concrètes qui ont fait l'objet de concertation entre les trois Chefs d'Etat en vue de ramener la paix dans la sous-région".

Dans sa livraison du 19.10.1988 l'hebdomadaire Jeune Afrique révélait ces suggestions. A savoir que le Président Zaïrois avait "proposé à Pierre BUYOYA, (Président du Burundi) trois mesures immédiates pour rétablir la paix civile au Burundi: nomination d'un premier ministre hutu; constitution d'un gouvernement comprenant, à parts égales, des hutu et des tutsi, enrôlement des hutus dans l'armée". Les deux premières mesures furent directement mises à exécution puisque le 19 octobre, le Président BUYOYA nommait un Premier Ministre Hutu et un Gouvernement de 23 membres dont la moitié au moins serait des hutus.

Mais le sommet de Goma avait aussi requis le concours du H.C.R. pour mener à bien les discussions sur les conditions de rapatriement de ces réfugiés.

De son côté, le Secrétaire Général Adjoint de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) Mr. Brownson DEDE avait été dépêché au Rwanda pour faire le point sur la situation. Il a dit que bien que son Organisation se garde

de condamner un pays membre "sa visite était une indication que l'O.U.A. n'était pas contente en ce qui concerne les événements tragiques qui se déroulaient au Burundi... L'O.U.A. est concernée par cette situation, a-t-il ajouté, et va essayer par des voies diplomatiques diverses d'encourager le gouvernement concerné d'essayer d'établir les conditions nécessaires afin de permettre au moins à la majorité des réfugiés de retourner dans leur pays et dans leurs foyers" (A.R.P. du 15.09.1988, p.3).

On peut donc penser que c'est dans le cadre de l'O.U.A. et de la C.E.P.G.L. (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs) que devait être trouvée une solution au problème des nouveaux réfugiés burundais au Rwanda. A cet effet une Commission Technique Quadripartite - Rwanda, Burundi, Zaïre, H.C.R. - s'est tenue à Butare (Rwanda) du 19 au 21.10 sous la présidence du H.C.R. La délégation du Rwanda était conduite par Mr. Gaspard RUHUMURIZA, Secrétaire Général au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales; celle du Burundi par Mr. Astère GIRUKWICOMBA; Conseil-ler à la Présidence de la République; celle du Zaïre par le Citoyen Icolo MBOKOLO, Ambassadeur du Zaïre au Burundi; celle du H.C.R. par Mr. Osseni FASSASSI, Chef de la Section-Afrique au siège du H.C.R. à Genève.

Cette Commission devra être suivie de bien d'autres qui auront pour tâche d'harmoniser les différents points de vue et surtout de finaliser, concrètement, les modalités du rapatriement et les garanties y relatives.

DIALOGUE.

Allo ! ici Dialogue !

"Allo!... C'est le service de la Rédaction? Qu'est devenu mon article que je vous ai envoyé voilà quelques temps déjà?" Quand ce n'est pas un coup de téléphone, c'est une lettre ou même une visite à nos bureaux s'enquérant des suites données à tel ou tel article. Il est même arrivé qu'une lettre soit suivie d'une visite. D'autres auteurs émettent des griefs tels: "pourquoi avoir changé le titre de mon article? Pourquoi avoir apporté des modifications à mon texte sans m'en aviser au préalable?" N'est-il pas élémentaire d'envoyer aux auteurs un accusé de réception, de leur communiquer la décision de publication ou de refus? Comment voulez-vous que l'on vous lise quand vous publiez des articles sans aucun intérêt pour le Rwanda?" Des personnes nous posent même la question des conditions préalables pour publier un article à DIALOGUE.

Ces griefs et interpellations isolés soulèvent un certain nombre de questions que se pose peut-être le grand public sans toujours l'exprimer à haute voix. Ils sont très constructifs car ils nous permettent de préciser notre façon de travailler, d'éclaircir certaines ombres de lever certaines incompréhensions. Nous allons essayer d'y répondre afin de rendre transparent ce dialogue que nous appelons de tous nos vœux, vous comme nous. Et qui nous permettra une meilleure collaboration un enrichissement mutuel.

QUE FAIRE POUR PUBLIER DANS DIALOGUE?

DIALOGUE accepte tout article rédigé en français d'où qu'il vienne sans considération de pays, de race, de sexe, de religion, d'idéologie. Les idées doivent être exprimées correctement (en bon français), bien structurées, dans un langage qui évite à la fois la polémique, des attaques personnelles et des procès d'intention. Le style ne doit être ni familier, ni recherché. Mais l'article doit surtout "promouvoir le développement réel, harmonieux et intégral de l'homme". Est donc exclu tout texte partisan ou contraire à notre idéologie. Ce qui ne signifie nullement jouer à l'unanimité.

Pour juger un article, le comité de rédaction se base sur trois critères: le Fond, la Forme, l'ACTUALITE. Les membres justifient leur point de vue par des commentaires (ou des réserves) qu'ils peuvent expliciter lors de la réunion du Comité de Rédaction.

Celle-ci se tient généralement tous les deux mois et décide du contenu du numéro qui doit paraître. Pour plus d'objectivité dans le jugement des articles nous avons décidé de supprimer le nom de l'auteur quand l'article est en circulation au sein du Comité de Rédaction. L'acceptation ou le refus d'un article est dicté par un consensus démocratique: celui de la majorité. Ce qui n'empêche pas de tenir compte des avis de la minorité du moment qu'ils sont pertinents.

C'est donc au Comité de Rédaction d'estimer si tel ou tel article intéresse oui ou non

les lecteurs et sa décision est souveraine. Il arrive cependant que la Rédaction estime qu'un texte est trop faible et sera certainement refusé par le Comité de Rédaction. Quand le cas se présente, la Rédaction le renvoie directement à son auteur en précisant les raisons de ce refus.

ACCUSE DE RECEPTION ET TRANSMISSION DE LA DECISION

En règle générale, la Rédaction accuse réception des textes qui lui parviennent par la poste. Mais l'erreur étant humaine, il peut arriver qu'elle oublie de le faire. Cette formalité n'est évidemment pas accomplie quand le texte lui est remis de main en main. Quant à la décision de publication ou de refus, elle ne peut être communiquée à l'auteur avant que le texte n'ait circulé pour avis parmi les membres du Comité de Rédaction et n'ait été l'objet d'une décision du Comité de Rédaction.

Cette procédure peut être parfois longue. Du fait que le Secrétaire de Rédaction est très sollicité et n'a pas toujours le temps de lire immédiatement les articles dès leur arrivée. De même la quinzaine des membres du Comité de Rédaction sont des gens très pris dans leur travail habituel (parfois ils partent en mission). Malgré toute leur bonne volonté ils ne peuvent pas tous lire les textes aussi vite qu'ils le désirent. Or, il faut une certaine majorité d'avis à la Rédaction pour juger si un texte a été accepté ou non.

Ajoutons qu'un texte approuvé n'est pas toujours publié aussitôt. Cela peut dépendre du grand nombre de contributions en attente. Ou du fait que la Rédaction le réserve à un dossier programmé pour un futur proche.

MODIFICATIONS ET CHANGEMENT DE TITRE

Il est un droit universellement reconnu à toute Rédaction d'un journal ou d'un périodique. C'est celui de modifier un titre, d'ajouter des sous-titres si nécessaire, de procéder à des corrections littéraires, de faire des coupures mineures dans le texte quand la mise en page l'exige. Toutes ces modifications ne doivent pas évidemment changer la pensée de l'auteur. A DIALOGUE nous opérons pas ces modifications quand l'auteur exige formellement que son texte ne soit nullement retouché de quelque façon que ce soit. Dans ce cas nous lui renvoyons son texte en lui indiquant toutes les modifications à faire pour que l'article paraisse chez nous. Libre à l'auteur de procéder à cette toilette et de nous retourner le texte. Ou de le confier à une autre revue dont les critères de sélection diffèrent de la nôtre.

C'est ici l'occasion d'avertir les auteurs qui nous envoient des articles d'une démarche qui nous empêche de publier leur texte même s'il a été très bien côté. C'est de nous proposer un texte qu'on soumet également à un autre périodique national. La petitesse de notre pays et le petit nombre de lecteurs font que toute la presse nationale écrite a pratiquement la même cible de lecteurs. Il est donc certain qu'un article paru dans un des nos

organes sera lu par les lecteurs de tous les autres. D'où la presque inutilité de le reprendre dans un autre organe.

Nous souhaitons donc pour cette raison avoir l'exclusivité des articles que vous nous envoyez. Du reste vous pouvez toujours les retirer si vous estimez que nous tardons à les publier. Nous ne vous en voudrons pas.

Ces quelques explications n'ont peut-être pas répondu à toutes vos interrogations. Alors écrivez-nous pour nous demander de plus amples renseignements et faites-nous des suggestions. Nous sommes sûrs que cette démarche nous permettra d'être mieux attentif à vos souhaits et de mieux vous servir. Pour un dialogue encore plus fructueux ■

DIALOGUE.

SONATUBES

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

REDUCTION 5%

USINE A TUBES P.V.C. ∞ ACIER

CHARPENTES

ECHAFAUDAGE

Tél. 86037 - 85607
B.P. 700 KIGALI

Sur Présentation de ce bon
nous vous offrons 5% de
réduction (CASH)

Courrier des lecteurs

Suis d'abord la voix de ta conscience

Nous célébrions l'année passée le vingtième anniversaire de l'encyclique "Humanae Vitae" de Paul VI (Juillet 68-Juillet 88). Vingt ans après, en dépit des reproches adressés alors à ce document taxé de myopie, "Humanae Vitae" reste cet important document qui donne les directives nécessaires pour réaliser une paternité responsable avec la grâce et dans la paix des consciences" comme le disait Jean-Paul II le 23 Juillet 1988. "Humanae Vitae" reste le "non" du Pape à toute forme de contraception non conforme à l'ordre naturel.

Les bilans apprécient diversement la dissidence de plus en plus tranquille et silencieuse dans laquelle sont entrés depuis lors nombre de catholiques par rapport au magistère de morale conjugale et sexuelle, ainsi que la "crise" au sens d'évolution incertaine, à la fois de l'autorité dans l'Eglise et de la conscience des fidèles qui en a résulté.

Le numéro 129 de notre Revue "Dialogue" a pu donner un peu la mesure de cette "crise". Je suis sûr que nombre de lecteurs de "Dialogue" ont apprécié la pertinence des idées exprimées dans ce numéro même si la sensibilité de l'un ou l'autre a pu être

heurtée, par un humour peut-être un peu osé!

Tout ceci m'a poussé à écrire ces quelques pensées surtout dans l'enseignement de Paul VI dans "Humanae Vitae" et de Jean Paul II dans "Familiaris Consortio" et dans ses allocutions successives.

SURVOL DE LA QUESTION

La régulation des naissances (contrôle des naissances ou planification familiale), a toujours été pratiquée, l'histoire en témoigne. Un phénomène nouveau a cependant surgi depuis quelques décennies: l'homme et la femme disposent désormais de moyens très efficaces et variés pour empêcher la fécondation lors du coït. Vers 1930, ce sont les découvertes du Japonais Ogino et de l'Autrichien Knaus, perfectionnées vingt ans après par la méthode dite de "température", à laquelle on peut ajouter celle requérant l'observation de la glaire cervicale et qui porte le nom des docteurs Billings. Aujourd'hui la grande vogue est aux diverses pilules hormonales qui empêchent l'ovulation. Quant au moyen mécanique qu'est le stérilet, il n'empêche pas la fécondation, mais la nidation de l'oeuf: c'est donc un avortement.

Ces moyens ont rendu possible une dissociation entre l'attrait d'un sexe pour l'autre et la reproduction, entre le désir d'amour et le désir d'enfant. D'où la question: Comment s'aimer toujours sans toujours concevoir? La mentalité actuelle tend à faire penser que si la pratique

contraceptive est utilisée par un couple marié pour des raisons non égoïstes, elle ne pose pas de problèmes éthiques.

On sait que sur ce point les pensées des Eglises Chrétiennes ne sont pas totalement convergentes. Selon la plupart des théologiens protestants, mariés eux-mêmes, la maîtrise de la conception fait partie de ces maîtrises que Dieu a confiées à l'homme en lui demandant de soumettre la terre (Ge.1,28) et les méthodes dites "naturelles" de régulation des naissances ne présentent pas, par elles-mêmes, une supériorité éthique par rapport aux méthodes "artificielles". Le magistère catholique, au contraire, s'il est favorable à l'exercice d'une parenté responsable, juge normative la seule utilisation des méthodes qui respectent les "rythmes naturels".

Les moralistes catholiques eux-mêmes sont partagés entre deux tendances: ni l'une ni l'autre de ces deux tendances ne rejette totalement et absolument le contrôle des naissances.

La position traditionnelle ou conservatrice, par exemple, reconnaît à un couple marié le droit d'employer délibérément les méthodes de continence périodique, ne s'unissant sexuellement que les jours où la femme est biologiquement hors d'état de concevoir. Il est évident que c'est bien là une forme de contrôle des naissances. Ce qui est réellement en question ici, ce n'est donc pas le contrôle des naissances en son sens général, mais la contraception, c'est-à-dire l'interposition d'un obstacle matériel à la conception, par exemple: pilule contraceptive, dispositif intra-utérin (stérilet), condom (préservatif masculin), etc...

Les uns prétendent que la contraception par recours à ces moyens artificiels est toujours immorale.

Les autres estiment que, dans certaines circonstances, la contraception peut être, non seulement légitime, mais qu'elle peut même s'imposer. Les tenants de cette position parlent de "parenté responsable". Ces deux positions diffèrent sur trois points principaux :

Leurs conceptions respectives de la loi naturelle.

Leurs conceptions respectives de l'autorité des enseignements officiels de l'Eglise en la matière.

Leurs conceptions respectives de l'évolution de la doctrine.

QU'EN PENSE L'EGLISE CATHOLIQUE?

Il faut d'abord rappeler que nulle part la Bible ne parle de régulation des naissances : le détestable péché d'Onan est de refuser une postérité à son frère défunt et n'a rien à voir avec ce qu'on appelle l'"onanisme" (Gén.38).

LA TRADITION DE L'EGLISE

La position du magistère catholique vient à la suite d'une longue tradition dans l'Eglise. Pour la résumer de façon extrêmement brève, disons que pendant les dix premiers siècles les théologiens sont quasi unanimes pour condamner la contraception au nom de l'analogie avec l'homicide et plus encore au nom du respect de la finalité procréatrice essentielle de l'acte sexuel. Cette position théologique sera maintenue massivement, avec quelques écarts de certains auteurs, jusqu'en 1951, quand Pie XII brisa la continuité de la Tradition à la suite de découvertes d'Ogino et Knaus. (Pie XII, allocution aux sages-femmes 29/10/1951 et 26/11/1951). Désormais, pour des motifs valables, la pratique des rapports sexuels pendant les périodes infécondes de l'épouse est déclarée légitime.

Lorsqu'apparurent les moyens dits "modernes" de contraception, de nombreux théologiens catholiques crurent que leur usage ferait l'objet du même jugement que les méthodes naturelles. Or il n'en fut rien.

"HUMANAE VITAE"

Le pape Paul VI retira cette question des débats du Concile Vatican II, et, en 1968, contre l'avis de la majorité des membres d'une commission d'étude, il exposa, dans l'encyclique "Humanae Vitae", que l'acte conjugal pratiqué sous la protection des contraceptifs artificiels était "intrinsèquement déshonnéte" (n° 14).

Les réactions de la plupart des laïcs chrétiens et de nombreux théologiens manifes-

tèrent que cette encyclique ne fut pas reçue; dou toute une série de mises au point des évêquats à travers le monde.

L'ARGUMENTATION PAPALE

Essayons de comprendre l'argumentation papale (prolongée par celle de Jean Paul II dans : "Familiaris Consortio") et en quoi elle pose problème.

Quels sont, en effet, ces arguments? Paul VI invoquait:

❖ "Le lien indissoluble que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre entre l'union conjugale et la procréation" (H.V. n° 12). Mais le choix calculé des périodes infécondes est une volonté de rompre "le lien indissoluble entre union et procréation", et ce choix est admis par Pie XI, Pie XII, Paul VI et Jean-Paul II.

❖ Le respect des processus naturels. Mais la vocation de l'homme n'est-elle pas de dominer la nature et de la transformer artificiellement? Il s'habille, se soigne, se donne des poumons artificiels, des coeurs artificiels, des dents et artères artificiels.

❖ Le sens d'un amour mutuel. Mais combien de foyers ne peuvent s'aimer pleinement que s'ils ne sont pas paniqués par la menace d'une grossesse?

❖ Enfin les abus possibles: irrespect de la femme réduite à l'état d'objet de plaisir, banalisation de l'union sans retenue, facilité de courir sans risque, intrusion des Etats dans la vie privée. Pour sûr, combien de brûtes contraignent leurs femmes à la pilule pour les traiter sans respect! Mais le "mésusage" probable et même certain condamne-t-il l'usage raisonnable et même honnête?

A ces raisons de Paul VI, Jean Paul II ajoute que les méthodes "modernes" altèrent le don total et la vérité des échanges.

C'est là, contre elles, une accusation très grave, car elle met en question le sens même du mariage. Il y ajoute que la responsabilité de la paternité-maternité ne revient pas aux époux, mais au dessein de Dieu.

Cependant beaucoup de couples répondent, d'une part, que leur expérience de don et de vérité reste plénière, et souvent meilleure, avec des procédés artificiels; et que les méthodes dites "naturelles" mettent tout autant entre leurs mains la responsabilité de procréer ou non.

D'ailleurs, Vatican II ne fait-il pas reposer sur les parents la transmission responsable de la vie? (G. et S. N° 50, § 2).

Force est donc de revenir à la constatation de Mgr. Jacques Jullien, évêque de Beauvais, à propos de Paul VI: "Si la réponse du Pape est claire, les arguments avancés pour la fonder le sont moins".

Pourtant la question des arguments est d'autant plus importante qu'il s'agit d'un jugement fondé sur le droit naturel et l'anthropologie chrétienne (H.V. n° 4, 18, 22) et non point sur l'Ecriture. Le Pape voulant rejoindre tous les hommes de bonne volonté, ceux-ci doivent pouvoir entendre son message parce qu'ils auront perçu la pertinence de son argumentation.

SENS DE LA "PARENTE RESPONSABLE"

"Responsable", cela veut dire que la conscience des gens mariés doit se poser le problème majeur de mettre, ou non, un enfant au monde. Ils n'ont pas à charger la Providence, et encore moins "le hasard et la nécessité", d'une décision de portée incalculable: donner au Seigneur et au monde un homme ou une femme de plus.

A la question: "Que dois-je faire ici et maintenant?" Ils sont seuls à pouvoir répondre, personne n'a à décider pour eux; le dernier mot est à leur conscience. Sinon ils ne seraient plus "responsables".

REPONSE DE VATICAN II

"Dans le devoir qui leur incombe de transmettre la vie et d'être des éducateurs (ce qu'il faut considérer comme leur mission propre), les époux savent qu'ils sont les coopérateurs de l'amour du Dieu Créateur et comme ses interprètes. Ils s'acquitteront donc de leur mission en toute responsabilité

humaine et chrétienne et, dans un respect plein de docilité à l'égard de Dieu, d'un commun accord et d'un commun effort, ils se formeront un jugement droit, ils prendront en considération à la fois et leur bien et celui des enfants déjà nés ou à naître; ils discerneront les conditions aussi bien matérielles de leur époque et de leur situation; ils tiendront compte enfin du bien de la communauté familiale, des besoins de la société temporelle et de l'Eglise elle-même. Ce jugement, ce sont en dernier ressort les époux eux-mêmes qui doivent l'arrêter devant Dieu" (G. et S. n° 50, §2).

A CHACUN DE CONCLURE EN SON AME ET CONSCIENCE

"Pour vous, frères, c'est à la liberté que je vous ai appelés" (Gal. 5, 13). Naguère dans l'enseignement moral catholique, l'accent était fortement placé sur la loi, c'est-à-dire sur les commandements et les défenses dictées de l'extérieur par ce qu'on appelait "l'Eglise", c'est-à-dire la Hiérarchie! La conscience personnelle n'avait pas son mot à dire, il n'y avait pas à dialoguer, à discuter.

"Que ces temps sont changés!" Aujourd'hui presque plus personne ne dira: "agis selon la loi", mais plutôt: "voici la loi; mais en définitive, agis selon ta conscience".

Demandons-nous si les membres de l'Eglise sont tenus d'obéir à tous les enseignements moraux officiels de l'Eglise. Il faut prendre

en considération les principes suivants :

○ Il est bien vrai que l'enseignement moral de l'Eglise est normalement une source positive de lumière pour le chrétien dans la formulation de sa conscience. Si toutefois, au terme d'études et de réflexions pertinentes, sans oublier la prière, une personne est convaincue que sa conscience est droite, alors même qu'elle est en conformité avec les enseignements moraux de l'Eglise, cette personne, non seulement pourra, mais devra écouter sa conscience plutôt que les enseignements de l'Eglise.

○ Nul enseignement de l'Eglise ne pourra jamais espérer rendre compte de toutes les situations et circonstances morales. Tout enseignement demande à être appliqué aux cas particuliers. Décider que tel enseignement ne me lie pas, ou ne s'applique pas dans tel cas particulier; ne signifie pas nécessairement que je récusé les valeurs affirmées par cet enseignement.

○ Les enseignements officiels sont eux-mêmes marqués par leur contexte historique. Ce qui a pu être considéré comme moralement condamnable dans telles circonstances données, par exemple, le prêt à intérêt, au Moyen âge, peut être considéré comme moralement justifiable dans un autre contexte; le prêt à intérêt aujourd'hui, dans le contexte de la vie commerciale et économique actuelle.

○ Mais d'autre part, aucun individu ou groupe d'individus, ne peut espérer saisir la vérité morale en ne s'appuyant que sur ses propres ressources. Nous avons tous besoin d'assistance. Nous nous appuyons tous sur la perception morale des autres, tout autant que sur la nôtre propre. L'Eglise, en tant que Temple de l'Esprit-Saint, exerce de façon éminente cet office de direction et de guide moral. Elle est le fruit de plusieurs siècles d'expériences nationales, continentales et transculturelles.

○ Positivement, un catholique se montrera d'abord attentif et respectueux à l'égard des enseignements officiels, mais il lui faudra aussi prendre en compte d'autres sources de réflexion morale et de conseil, par exemple les découvertes des disciplines scientifiques, la Bible, les écrits des théologiens. Ainsi que l'exprime la déclaration "Nostra Aetate" (n° 14) sur la liberté religieuse: "les fidèles du Christ, pour se former la conscience, doivent prendre en sérieuse considération la doctrine sainte et certaine de l'Eglise. De par la volonté du Christ, en effet, l'Eglise Catholique est maîtresse de vérité, sa fonction est d'exprimer et d'enseigner authentiquement la vérité qui est le Christ, en même temps que de déclarer et de confirmer, en vertu de son autorité, les principes de l'ordre moral découlant de la nature même de l'homme".

Enfin de compte, ne serait pas catholique celui qui, délibérément et systématiquement, exclurait toute référence aux enseignements officiels de l'Eglise en prenant ses décisions morales ■

Nduhure abatetsi ou le panier-cuisinière



J'ai été très heureuse de lire en janvier 1988 l'article de MICHEL MARY sur la "Casseroles Norvégienne" au Rwanda. Car depuis bientôt deux ans je travaillais aussi sur cette idée, partant justement du travail

réalisé à MUYUNZWE et au C.F.P. par André LECHAUDÉL. Je viens de mettre au point un système fort semblable à celui de Michel, sauf que je ne fais pas tremper les haricots à cause de leur grande résistance au trempage. J'utilise une pierre naturelle à la place de la pierre spéciale fabriquée à MUYUNZWE. Ceci pour des raisons de disponibilité et de prix.

Il suffit d'employer une pierre plate, d'un format de 15 à 20 cm et de 2 à 4 cm d'épaisseur, résistant à la chaleur.

La méthode convient à toutes les cuissons longues, haricots, maïs; viande... Si l'on veut cuire un féculent (patates, manioc, etc...) avec les haricots, on le met juste avant de mettre la marmite dans le panier.

Dans les essais effectués chez des familles paysannes, nous avons constaté une économie de 40% de bois en moyenne. La plupart des ménagères étaient enthousiastes, et ont voulu continuer à utiliser le panier. Le plus grand avantage pour elles, à part l'économie de bois, est un gain de temps: le temps de surveillance du feu est réduit à 1h ou 1h30 et ensuite on peut quitter la maison pour aller au marché, travailler... au retour le repas est prêt et chaud. De même, les haricots mis à cuire le soir sont prêts le matin.

Je viens également de produire une brochure d'instructions (en Kinyarwanda) sous le titre de: "NDUHURE ABATETSI". Elle sera diffusée par:

TWIBUMBE BAHINZI
c/o DUHAMUC-ADRI
B.P. 1080 KIGALI
Tél. 82455

Fénelope VINCENT-SWEET.

KIPHARMA

- Produits pharmaceutiques, vaccins et sérums;
- Produits de beauté;
- Médicaments et vaccins vétérinaires;
- Instruments et accessoires chirurgicaux;
- Microscopes et appareils scientifiques;
- Réactifs et verrerie de laboratoire;
- Produits chimiques pour l'industrie;
- Insecticides, fongicides, herbicides et «dipping liquids»;
- Pulvérisateurs et appareils pour l'agriculture et pour l'élevage.

«LA PHARMACIE DE KIGALI»
ET «SES SUCCURSALES»

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion.
Elle paraît tous les deux mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda.
Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE - B.P. 572 KIGALI

Téléphone 74178

A. REDACTION ET ABONNEMENT
Encente de Kinyamateka

B. TARIF D'ABONNEMENT

RWANDA	ETRANGER
● Abonnement ordinaire: 1000 Frw.	● Burundi: 1500 Fbu.
● Abonnement étudiant: 800 Frw.	● Afrique } 3000 Frw. ou 1500 F belges
● Abonnement de soutien: 1500 Frw.	● Europe } 60 Fsuisses
● Abonnement de groupe: 4000 Frw. (5 personnes)	● Amérique } 3500 Frw. ou 35 \$ US
	● Asie }

C. MODE DE PAIEMENT

RWANDA	ETRANGER
● B.C.R. N° 3778/92 Kigali	● Belgique: CCP 000 - 1495122 - 61
● Mandat postal, DIALOGUE, B.P. 572 Kigali	● Pierre Muxison, Bruxelles
● Economistes Généraux	● Suisse: CCP 17 - 2941 - 6,
● Gemeca (Père Louis Pen - Procure Kigali)	Revue DIALOGUE Rwanda
● Bureaux DIALOGUE (encente Kinyamateka)	R. AEBISCHER, Fribourg - Suisse

D. VENTE AU NUMERO

Prix: 200 Frw.

Lieux: Librairie Caritas - Kigali; Hôtel des Diplomates - Kigali; Hôtel des Mille Collines - Kigali; Hôtel Méridien - Kigali; ALIRWANDA - Kigali; Centre National de Pastorale St Paul - Kigali; Gare Routière - Kigali; Club Rafiki - Kigali; Village Urugwiro - Kigali; Librairie Universitaire - Butare.